

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

## **- 2020 -**



**ASSOCIATION**  
**« LA MAISON DES ENFANTS »**

<b>LE RAPPORT MORAL</b>	<b>3</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE</b>	<b>5</b>
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION	5
LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	6
L'EQUIPE ASSOCIATIVE	7
NOS PARTENAIRES	9
<b>II. LE SERVICE PETITE ENFANCE</b>	<b>13</b>
<b>III. LE SERVICE ENFANCE</b>	<b>16</b>
L'ACCUEIL DE LOISIRS	16
L'ACCUEIL PERISCOLAIRE	21
LES SEJOURS ACCESSOIRES	24
<b>IV. LE SERVICE JEUNESSE</b>	<b>26</b>
LES OBJECTIFS DU SERVICE JEUNESSE	26
LE FONCTIONNEMENT	26
LA FREQUENTATION DES ADOLESCENTS	27
LA TARIFICATION	28
LES ACTIONS ET DISPOSITIFS « JEUNESSE »	28
BILANS ET PERSPECTIVES	29
<b>V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE</b>	<b>30</b>
LES FINALITES DU PROJET SOCIAL DE LA MAISON DES ENFANTS	30
LE COMITE DE COORDINATION DE L'ESPACE DE VIE SOCIALE	30
LE COMITE D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	30
LA PROGRAMMATION DES ACTIONS	31
LES ACTIONS PORTEES EN PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ESPACES DE VIE SOCIAUX	31
FICHE ACTION REAAP : « DE L'ENFANT D'AUJOURD'HUI A L'ADULTE DE DEMAIN »	32
FICHE ACTION : « COURS DE COUTURE 2020/2021 »	34
FICHE ACTION : « PARC EN FAMILLE »	36
FICHE ACTION : « LES ATELIERS DE YOGA »	38
FICHE ACTION : « BALADE CONTEE ET GOURMANDE 2020 »	40
FICHE ACTION : « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »	42
FICHE ACTION : « SONDAGE SUR L'UTILISATION DES MEDIAS AUDIOVISUELS »	44
FICHE ACTION : « ATELIER TRICOT »	46
FICHE ACTION : « VACANCES LOISIRS POUR TOUS »	48
FICHE ACTION : « PERMANENCES ADMINISTRATIVES, NUMERIQUES ET SOCIALES »	50
FICHE ACTION : « FESTIVAL CHAUVE CINE-MOMES »	53
<b>VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER</b>	<b>56</b>
LES PRODUITS DE L'EXERCICE 2020	56
LES CHARGES DE L'EXERCICE 2020	61

<b>LE RESULTAT DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2020</b>	<b>66</b>
<b>L'ANALYSE FINANCIERE</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXE 1 – COMPOSITION DU BUREAU</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXE 2 – LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE</b>	<b>73</b>
<b>ANNEXE 3 – ORGANIGRAMME</b>	<b>75</b>
<b>ANNEXE 4 – LA TARIFICATION</b>	<b>77</b>
<b>ANNEXE 5 – LE RAPPORT FINANCIER 2020</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 6 – LES CHARGES PREVISIONNELLES 2021</b>	<b>108</b>
<b>ANNEXE 7 – LES PRODUITS PREVISIONNELS 2021</b>	<b>110</b>

# LE RAPPORT MORAL

## 2020

- Maison des enfants -

## I. PRESENTATION GENERALE

### Historique de l'Association

---

L'association « La maison des enfants » apparaît au Journal Officiel le 07 juillet 2001. Le 22 juillet de la même année, l'association organise sa première fête de l'artisanat. Les enfants ont participé toute la journée à divers ateliers créatifs et ont récolté des fonds pour financer les premières activités de l'association.

En septembre 2001, l'accueil périscolaire prend possession des locaux, à l'étage de l'ancien presbytère. Le premier agrément officialise l'accueil de dix sept enfants. En janvier 2002, un accueil de loisirs est créé et accueille entre douze et quinze enfants. L'accueil périscolaire se développe rapidement et les locaux deviennent trop petits pour répondre à tous les besoins. L'équipe d'animation est également renouvelée et Mme Laëtitia BOUGHANMI devient la nouvelle directrice de la maison des enfants. Des parents bénévoles viennent la soutenir jusqu'à l'embauche d'une deuxième animatrice.

À la rentrée 2003, les services de l'association sont déménagés dans la salle de motricité de l'école du parc. Le nouvel agrément permet d'accueillir trente enfants. Une troisième personne, mise à la disposition par la commune de CHAUVÉ, vient en renfort lorsque les effectifs deviennent trop importants.

En 2004, la Protection Maternelle Infantile donne une dérogation à la maison des enfants pour accueillir jusqu'à trente six enfants. Cet été là, l'accueil de loisirs ouvrira une dizaine de jours et accueillera soixante quatorze enfants. En septembre 2005, la rentrée se fait dans de nouveaux locaux, adjacents au restaurant scolaire. L'agrément passe alors à quarante places. Une troisième animatrice est embauchée et le nombre d'inscrits est de cent vingt cinq enfants.

En 2006, la maison des enfants met en place un système de restauration collective. Un Contrat Temps Libre est conclu avec la C.A.F. et permettra de financer des sorties.

En juillet 2007, le premier séjour est organisé et emmènera une dizaine d'enfants.

En 2008, une quatrième animatrice est embauchée et les effectifs atteignent, en moyenne, une quarantaine d'enfant. L'accueil de loisirs ouvre neuf semaines sur l'année et organise deux séjours.

L'année suivante, la maison des enfants est ouverte six semaines sur l'été et organise trois séjours. Le pôlados ouvre ses portes en octobre 2009.

Une nouvelle direction arrive en 2010, entraînant la création du poste de Responsable enfance. Le journal « Taluça » fait son apparition. Ecrit par les enfants, ce journal raconte la vie de l'association.

En 2011, une nouvelle animatrice vient renforcer l'équipe pédagogique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'association déménage dans de nouveaux locaux communaux avec une nouvelle capacité d'accueil de cent mineurs et un espace de 500 m2 dédié aux activités pédagogiques.

En 2014, la réforme des rythmes scolaires est mise en place sur la commune de CHAUVÉ. La maison des enfants participe à l'organisation des animations avec la mise à disposition d'un coordinateur et de six animateurs pour la commune. Cette même année, de nouvelles actions en faveur de la jeunesse sont proposées aux adolescents de la commune de Chauvé.

En 2015, la maison des enfants participe pour la première année au Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité. L'association obtient l'agrément « Jeunesse Education Populaire » et un pré agrément « Espace Vie Sociale ». Ils marquent la reconnaissance de nos partenaires vis-à-vis des nouvelles actions portées par la maison des enfants (cours d'œnologie, spectacle vivant).

Les années 2016 et 2017 marquent le déploiement d'un nouveau secteur au sein de la maison des enfants : la petite enfance. La création d'une micro crèche associative intercommunale est validée par le Conseil d'administration. Le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la micro crèche ouvre ses portes et propose un accueil de dix places pour les enfants de 0 à 5 ans.

En 2019 et en partenariat avec la commune de CHAUVÉ et la Caisse d'Allocations Familiales, l'association renouvelle son agrément Espace de Vie Sociale pour la période 2020/2023. Les activités Taps, mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2014, sont arrêtées avec le retour des semaines d'école à quatre jours.

L'année 2020 est marquée par la gestion de l'épidémie de COVID-19 ayant pour conséquence une fermeture partielle des activités de l'association. Pour la première fois depuis la création de l'association, l'accueil périscolaire connaît une diminution de sa fréquentation.

## **Le fonctionnement de l'association**

### **a. Les agréments**

L'association, au titre des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.), possède plusieurs autorisations administratives pour pouvoir accueillir les enfants dont :

- La déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale portant l'autorisation, pour l'établissement, de proposer un accueil collectif, à caractère éducatif, hors du domicile parental et pendant les vacances scolaires ou les loisirs ;

- L'avis de la Protection Maternelle Infantile autorisant l'association à accueillir des enfants de moins de six ans ;

- Une autorisation de la communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz permettant à l'association de bénéficier des locaux communautaires et d'y recevoir du public.

### **b. Les missions**

La maison des enfants a pour objet de proposer et promouvoir des activités récréatives, ludiques, culturelles, dans une démarche à visée éducative, en direction des familles, des enfants et des adolescents, en privilégiant les familles de la Commune de CHAUVÉ.

Son ambition est d'apporter des réponses de qualité aux besoins des enfants, des jeunes et des adultes en favorisant l'épanouissement des personnes accueillies.

Son action vise notamment :

- à organiser et gérer l'accueil périscolaire proposé aux élèves le matin et le soir de chaque journée d'école ;
- à organiser lors des temps de loisirs et de vacances, des accueils et séjours collectifs, avec ou sans hébergement, ainsi que toutes autres actions spécifiques permettant d'assurer l'épanouissement des mineurs et de renforcer l'objet de l'association, notamment en ce qui concerne les parents, les familles, la formation des animateurs et intervenants ;
- à mettre en place toute action permettant la réalisation de son objet.

### **c. Les locaux**

Plusieurs locaux sont utilisés par l'association sur les différents secteurs :

- ✦ la maison des p'tits loups, bâtiment construit par l'association en 2018, est située à proximité du village retraite. Sur un terrain de 600 m<sup>2</sup>, cet établissement comprend deux salles d'activité, trois chambres, un bureau administratif, un espace « cuisine » et une salle de change.  
Un jardin sécurisé permet aux enfants de profiter d'une structure de jeux et d'activités en extérieur ;
- ✦ la maison des enfants, bâtiment communautaire d'une surface d'environ 550 m<sup>2</sup>, est répartie en plusieurs espaces : une salle pour les enfants de 3 à 5 ans, une salle pour les enfants de 6 à 10 ans, une cuisine aménagée, un atelier bricolage, une lingerie, un dortoir, une salle de réunion et un local technique ;
- ✦ la maison des jeunes, bâtiment communal d'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup>, comprend une salle avec une cuisine, un bureau, un salon et du matériel pédagogique ;
- ✦ des salles communales permettant l'accueil des adhérents sur des activités de loisirs : la médiathèque, la salle de motricité de l'école du parc et la salle killala.

## L'équipe associative

---

L'action associative est le fruit d'un investissement commun entre les différentes composantes de l'association. Notre souhait est donc de laisser une place à tous les acteurs qui ont envie de porter notre projet social.

### a. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (C.A.) a pour rôle de préparer et de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée Générale. Il a notamment pour fonction de :

- Fixer les grandes orientations de l'association et de veiller à leur exécution ;
- Approuver le règlement intérieur, élaboré par le bureau ;
- Décider du plan d'action et du budget prévisionnel associé, arrêter les actions précises en cours d'année en respectant les lignes budgétaires prévisionnelles ;
- Se prononcer sur l'admission ou la radiation de membres ;
- Emettre toute suggestion et proposition favorisant l'obtention de financements nécessaires aux projets agréés par lui ;
- Définir des groupes de travail et de réflexion ;
- Valider le recrutement du directeur/trice ;
- Autoriser le Président à conclure tout accord cadre utile à la réalisation des objectifs de l'association ;
- Décider du barème annuel des cotisations.

Le C.A.<sup>1</sup> a été en partie renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 juin 2020. Composé de douze membres, celui-ci a élu Mme Nadège DEPRESLE aux fonctions de Présidente, au C.A. du 30 juin 2020.

En 2020, les administrateurs ont travaillé particulièrement sur l'organisation des services, ceux-ci étant impactés par les décisions administratives de l'État (confinement, activité partielle, procédures sanitaires). Les activités de l'association ont fait l'objet de nombreuses modifications pour adapter les fonctionnements des accueils aux besoins des familles et aux contraintes réglementaires en cours.

Les administrateurs ont, par ailleurs, travaillé sur la mise en place d'un comité social et économique, le déploiement de l'espace famille, la mise à jour des dispositions sur la gestion des ressources humaines, le plan de formation, le déploiement d'un nouveau réseau informatique.

Ces thématiques n'ont pas été toutes préparées en C.A. L'association a fait le choix de créer des commissions dans lesquelles chaque administrateur a pu s'investir. En 2020, les commissions « employeur » et les commissions « finance » ont été regroupées au sein d'une même commission « finance & employeur ». Celles-ci préparent les dossiers pour que, lors des C.A., les administrateurs puissent avoir toutes les informations nécessaires avant de voter les propositions inscrites à l'ordre du jour.

### b. La commission « finance et employeur »

La commission « finance et employeur »<sup>2</sup> prépare l'ensemble des décisions concernant le recrutement, le suivi et la gestion administrative du personnel (suivi des missions, des congés payés, etc.) et organise le plan de formation. Elle définit également les orientations budgétaires de l'association, suit la comptabilité et la trésorerie, établit une analyse financière et contrôle la réalisation des investissements.

En 2020, cette commission s'est réunie à trois reprises.

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe 1 « Composition du bureau », p.69

<sup>2</sup> Cf. Annexe 2 « Gouvernance associative », p.72

### c. L'équipe salariée

L'association comprend douze salariés<sup>3</sup>, répartis sur les postes suivants : un directeur, un directeur adjoint, une directrice de micro crèche, une responsable enfance, une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, une animatrice petite enfance et cinq postes d'animateur.

Les emplois représentent un volume total de 10.33 équivalents temps plein (E.T.P.) dont 3.66 E.T.P. spécifiquement rattachés à la micro crèche. Les autres emplois sont partagés sur les secteurs enfance, jeunesse et adulte/famille.

Les salariés, en fonction des services, sont répartis sur trois sites : la maison des enfants, la maison des jeunes et la maison des p'tits loups.

Plusieurs faits particuliers ont ponctué la vie de l'équipe pédagogique, notamment :

- Mme Louise HORTHEMEL a quitté son poste de travail le 31 août 2020 pour poursuivre sa carrière professionnelle dans un autre établissement. Nous la remercions pour ce chemin parcouru ensemble pendant deux ans et lui souhaitons les meilleures réussites dans cette nouvelle expérience ;

- Mme Fiorenza LEROUX, animatrice et responsable des séjours, est revenue dans l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2021 après un congé maternité de plusieurs mois. Nous remercions Mme Mélanie ESNAULT pour le remplacement qu'elle a effectué sur cette période ;

- Nous remercions également Mme Valérie DUPONT, animatrice qui a assuré le remplacement de Mme Louise HORTHEMEL pendant quatre mois, dans l'attente de la prise de fonction de Mme Mélanie ESNAULT ;

- Mme Mélanie ESNAULT a donc rejoint l'équipe pédagogique, à durée indéterminée, depuis le 01 janvier 2021.

Nous remercions particulièrement Mme Valérie DUPONT, animatrice qui a effectué de nombreux remplacements sur le secteur enfance, pour son investissement auprès des enfants depuis deux ans.

Nous remercions également Mme Manon LEMASSON, animatrice recrutée à durée déterminée et à temps partiel depuis la rentrée scolaire 2020. L'épidémie de Covid-19 a complexifié les normes de fonctionnement (encadrement et sanitaires) et son investissement, à la maison des enfants et à la micro crèche, sécurise les procédures d'accueil de nos établissements.

Nous saluons l'investissement des salariés, titulaires et remplaçants, qui ont assuré l'accueil des enfants, des adolescents et, plus largement, de tous les adhérents tout au long de cette année 2020.

### d. Le service comptable

En concertation avec l'A.F.R. de CHAUMES EN RETZ, l'association a conclu, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, une convention pour la création d'un poste mutualisé de comptable. Employée par l'A.F.R. et mise à la disposition de la M.D.E., Anne BELLANGER est intervenue tous les lundis et mardis, pour un volume hebdomadaire de dix heures.

### e. Bilan des formations

Le plan de formation 2020 avaient pour objectifs de :

- ✓ Sécuriser les pratiques professionnelles en lien avec l'accueil de public vulnérable ;
- ✓ Renforcer des compétences professionnelles en cours d'acquisition par certains salariés ;
- ✓ Développer des compétences permettant la réalisation d'une communication simple et adaptée aux besoins des adhérents.

Pour l'exercice 2020, neuf salariés auront eu accès à des formations professionnelles, selon le tableau présenté en page suivante.

---

<sup>3</sup> Cf. Annexe 3 « Organigramme », p.74

FORMATIONS 2020	Sauveteurs Secouristes du travail	Incendie équipier 1ère intervention	FABER & MAZLISCH	Approfondissement Logiciel Aïga	Initiation au logiciel SCRIBUS	Session initiale Bafa	Approche MONTESSORI	Logiciel Inoé et Portail famille	Quand le geste devient parole
BITAUDEAU Patricia	Ann.	Ann.	X	Ann.					
BOUGHANMI Laetitia	Ann.	Ann.	X	Ann.				X	
BOURDOISEAU Antoine	Ann.	Ann.		Ann.				X	
BRELET Nolwenn	Ann.	Ann.	X	Ann.	X			X	
BUTON Marion	Ann.	Ann.		Ann.				X	X
CAMUS Alexandra	Ann.	Ann.	X	Ann.					
COUTON Florian	Ann.	Ann.		Ann.					
DOUSSET Sylvie	Ann.	Ann.		Ann.					
HÉRIVAUX Maxime	Ann.	Ann.		Ann.	X			X	
HORTHEMEL Louise	Ann.	Ann.		Ann.			X		
LEROUX Fiorenza	Ann.	Ann.		Ann.					
PELEGRIN PARDOU Manon	Ann.	Ann.	X	Ann.				X	X
DUPONT Valérie						X			

Sur les neuf sessions prévues en 2020, trois formations ont été annulées :

- ✗ les formations « Sauveteurs Secouristes du Travail » et « Incendie équipier – 1<sup>ère</sup> intervention » devaient avoir lieu au premier semestre 2020 mais la mise en place du confinement, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, a conduit à l'annulation de ces deux sessions ;
- ✗ la formation « Approfondissement au logiciel Aïga » a été annulée suite à la décision du Conseil d'administration de déployer le logiciel Inoé.

Pour financer l'ensemble de ces charges, l'association a sollicité l'O.P.C.O. Uniformation, organisme en charge de la formation professionnelle dans la branche de l'animation. Il est remarqué, en 2020, que plusieurs dossiers n'ont pas fait l'objet d'un financement intégral par Uniformation mais les coûts restant à la charge de l'association sont faibles par rapport à l'investissement initial.

L'O.P.C.O. n'a pas de règles établies sur ces éléments. En fonction des dotations allouées par l'Etat à certaines périodes de l'année, les charges de personnel et de remplacement sont prises en charge, ou non.

Ce nouveau contexte renforce l'instabilité des projets de formations professionnelles, notamment au regard des projections établies par les employeurs (N-1) et la réalité des financements publics (mensuels - N).

## Nos partenaires

La maison des enfants bénéficie de l'aide de plusieurs partenaires pour accomplir ses missions. Leurs implications techniques, matérielles et financières garantissent le bon fonctionnement de nos services.

### a. La communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz

Depuis 2019, les compétences « enfance et jeunesse » sont exercées par la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette collectivité et l'association ont signé une convention pluriannuelle afin de déterminer un cadre collaboratif permettant l'exécution du projet associatif.

Pour l'exercice 2020, la communauté d'agglomération a versé une subvention de 103 000 €uros pour le fonctionnement des services enfance et jeunesse. Ce partenariat se traduit de différentes manières :

- la communauté d'agglomération apporte une contribution financière en versant une subvention de fonctionnement et en mettant à disposition des locaux communautaires ;
- elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel aux services administratifs et techniques ;
- elle assure la gestion du bâtiment dédié à l'enfance.

Une subvention complémentaire de 5 298 €uros a été attribuée par la collectivité sur le même exercice. Cette enveloppe financière a assuré le fonctionnement des services périscolaires pour accueillir gratuitement les enfants des familles considérées comme prioritaires, lors du confinement de mars 2020.

Nous remercions Monsieur le Président ainsi que son conseil communautaire et les services administratifs pour leur accompagnement dans ce partenariat en développement.

## b. La commune de CHAUVÉ

La commune de Chauvé, partenaire de l'association depuis sa création, aide la maison des enfants de différentes manières.

Elle apporte une aide financière en versant une subvention de fonctionnement pour l'espace de vie sociale, à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2020, service dédié aux habitants de la commune de Chauvé, et en mettant à disposition des locaux municipaux.

Elle apporte un soutien humain en permettant à l'association de faire appel à ses services administratifs et techniques. Elle met également à disposition de l'association plusieurs locaux communaux (salle de motricité, théâtre et salle de sport) ainsi que le minibus communal.

Enfin, depuis la rentrée scolaire 2013, nous avons établi un partenariat avec la médiathèque de Chauvé. Les enfants participent à divers ateliers culturels mis en œuvre tout au long de l'année : *lecture de contes, spectacles vivants...*

Nous remercions Monsieur le Maire ainsi que son conseil municipal, les services techniques et administratifs et les services généraux pour leur soutien et implication auprès de notre association.

## c. La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole

La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutualité Sociale Agricole soutiennent, depuis 2001, les actions portées par les services de la maison des enfants à travers différentes conventions.

Les conventions d'objectifs et de financement définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement des prestations de service « enfance » et « jeunesse ». Celles-ci financent notre établissement à hauteur de 0.54 € par heure de « présence enfant ».

Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la maison des enfants a reçu de la C.A.F. un agrément « Espace Vie Sociale ». Celui-ci a pour objectifs le renforcement des liens sociaux et familiaux, les solidarités familiales et la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Une convention d'objectifs et de financement encadrant la prestation de service « Espace de vie sociale - animation locale » a été conclue en décembre 2015 et a été appliquée pour les exercices 2016 à 2019. Elle a été reconduite pour la période 2020/2023.

Pour l'année 2020, la C.A.F. de Loire Atlantique a soutenu les projets de l'association à travers différents financements :

- Les Fonds Publics et Territoires : 6 000 € pour le déploiement de l'espace famille ;
- Le Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité : 5 000 € pour le projet « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain » ;
- Le fonds AFAS : 2 000 € pour l'informatisation des postes de travail ;
- Les fonds locaux : 5 000 € pour l'Espace de Vie Sociale ;
- Le fonds d'urgence petite enfance : 10 737 € pour limiter les pertes financières liées à la fermeture de la micro crèche.

Concernant la M.S.A. et pour l'exercice 2020, dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité, l'association a perçu une aide de 500 € pour le projet « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain ».

## d. Le Conseil Départemental de Loire Atlantique

Le Conseil Départemental (C.D.) est un acteur important de l'action sociale à l'échelle départementale grâce, notamment, à l'investissement de celui-ci dans le secteur de la jeunesse et de l'accompagnement aux projets jeunesse/citoyenneté. Il a pour but d'aider financièrement les projets en faveur de la jeunesse qui soutiennent l'engagement des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations et le renforcement des liens intergénérationnels.

En 2020, notre association a reçu une subvention de 1 500 euros dans le cadre du projet sur « Les animaux, témoins de notre relation au territoire ». Ce projet est détaillé dans la partie dédiée au service jeunesse.

Autre service du département, la protection maternelle et infantile (PMI), placée sous l'autorité du Président du Conseil Départemental, est chargée d'assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Elle joue un rôle essentiel en matière d'accueil des jeunes enfants en assurant la surveillance et le contrôle des établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Depuis 2020, l'association participe également au « Réseau Vie Sociale », animé et coordonné par le Conseil Départemental, afin d'échanger sur les actions à caractère sociales présentes sur l'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz.

Dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la parentalité, l'association a perçu une aide de 500 € pour le projet « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain ».

#### e. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (S.D.J.E.S.) est un organe déconcentré de l'état qui gère l'agrément des A.C.M. et en assure le contrôle. Cette nouvelle structure administrative reprend les compétences exercées par l'ancienne Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La maison des enfants doit ainsi déclarer l'ensemble des périodes d'ouverture ainsi que les professionnels intervenants auprès des enfants.

Le S.D.J.E.S est également un partenaire privilégié de l'association sur l'ensemble des questions en lien avec la réglementation ou la sensibilisation aux diverses problématiques sociales.

En 2020, l'association a bénéficié d'un nouveau financement pour la maison des jeunes dans le cadre du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Cette enveloppe pluriannuelle, échelonnée sur les exercices 2019 à 2021, vient renforcer le financement d'un poste de travail sur la maison des jeunes. Pour 2020, cette aide était de 7 107 €.

Dans le cadre de l'espace de vie sociale, l'association a bénéficié d'une subvention de la part du Fonds de Développement de la Vie Associative, à hauteur de 3 000 €, pour déployer un nouveau service : les permanences administratives, numériques et sociales.

Mises en place pour les habitants de la commune de Chauvé, cette action a pour objectifs de les accompagner dans la réalisation de documents administratifs (courriel, courriels, lettre de motivations, ...), dans la découverte d'outils informatiques et, plus globalement, de les aider à exercer leur droit ou trouver des lieux ressources pour y parvenir.

Le bilan de cette action est détaillé dans la partie dédiée à l'espace de vie sociale.

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Les vacances apprenantes », l'association a perçu deux versements sur l'exercice 2020 : un versement de 6 000 € et un versement de 4 000 €. Ces financements ont permis de proposer des projets d'animation plus étoffés, notamment des stages en direction des enfants de 9/11 ans, des sorties pédagogiques aux différentes tranches d'âge et l'intervention d'un professeur de danse.

#### f. La fédération Animation Rurale 44

La fédération « Animation rurale 44 » est une fédération départementale d'éducation populaire qui accompagne la vie associative pour la création, la gestion et le développement de services de proximité.

Pour bénéficier des services de cette fédération, la M.D.E. a conclu deux conventions :

- ✓ Une convention « paie » : cette option transfère la fonction « paie » à A.R.44 Elle sécurise le fonctionnement de la M.D.E. puisque ce service est assuré par des comptables spécialisés dans la réalisation des paies ;
- ✓ Une convention d'adhésion : cette convention permet à notre association de bénéficier de l'aide et de l'expertise d'A.R.44 dans la gestion de la vie associative. Elle accompagne l'association en formant et informant les salariés et les administrateurs, en soutenant la création de nouveaux projets ou en recherchant et développant de nouveaux partenariats.

**g. Le Relais d'Assistantes Maternelles**

Le Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Les animatrices du R.A.M. sur la Communauté d'agglomération Pornic Agglo - Pays de Retz proposent un atelier avec les assistantes maternelles, soit une matinée par mois. Ces rencontres ont lieu à la maison des enfants.

## II. LE SERVICE PETITE ENFANCE

Service ouvert depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, la micro crèche accueille les enfants âgés de deux semaines à quatre ans dans un bâtiment de 108 m<sup>2</sup> dédié à la petite enfance. La capacité d'ouverture est de dix enfants et d'une place d'urgence.

### a. Les objectifs de la micro crèche

Il est présenté ci-dessous les quatre orientations que l'équipe éducative souhaite mettre en place tout au long de l'année dans la micro crèche :

- ✕ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans un cadre adapté ;
- ✕ Favoriser les développements psychomoteurs et cognitifs de chaque enfant ;
- ✕ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité ;
- ✕ Développer l'éveil des enfants à travers la découverte de leur environnement.

Ces objectifs sont mis en place tout au long de l'année par les salariés.

### b. Le fonctionnement

La micro crèche est ouverte quarante neuf semaines par an, avec une fermeture administrative de deux semaines en août et d'une semaine en décembre.

Quatre salariés accompagnent les enfants à l'année : une infirmière de puériculture (Directrice), une éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture et une animatrice petite enfance.

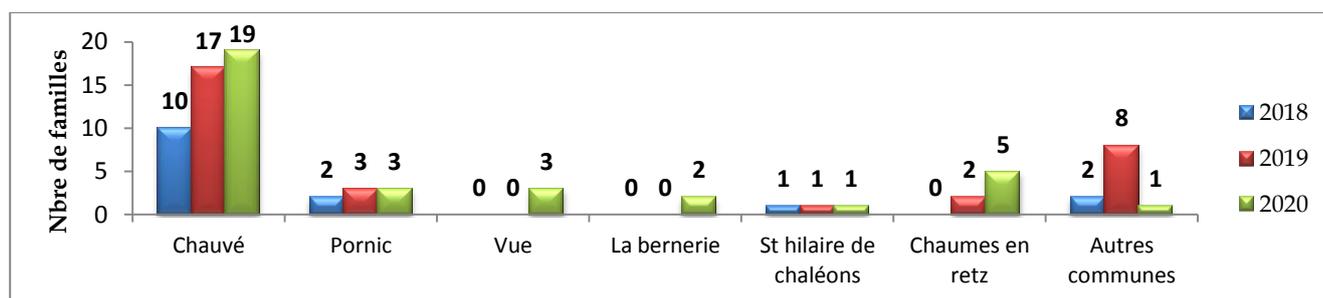
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 07h30 à 18h30. Plusieurs modalités d'accueil sont proposées : l'accueil régulier, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence. En fonction de l'accueil choisi, les familles remplissent un dossier administratif et un contrat est conclu sur une période déterminée.

Une prestation de restauration est proposée aux enfants, selon leurs besoins et les demandes des familles.

L'équipe éducative propose des activités adaptées aux différents enfants, en respectant leur rythme, leurs habitudes de vie, leur éveil.

### c. Les données sociologiques

La micro crèche est un service ouvert à toutes les familles du Pays de retz. Pour 2020, la répartition des familles, par commune, est présentée par le tableau suivant :

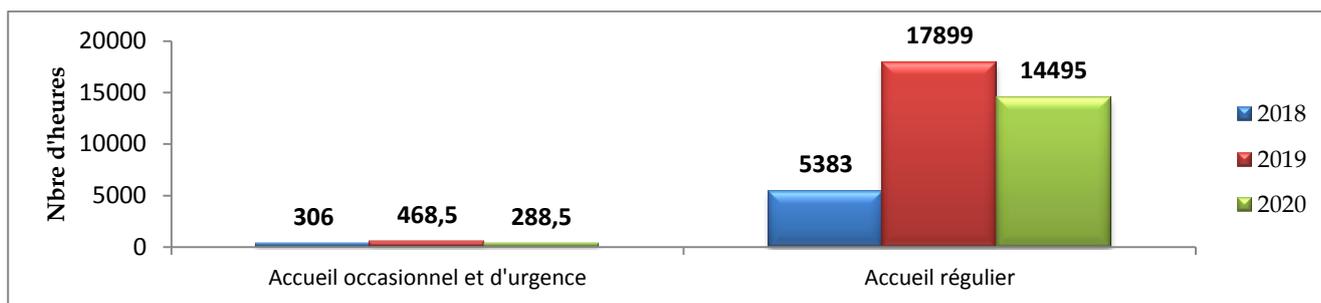


Ce tableau intègre toutes les familles ayant eu besoin de la micro crèche entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

L'attractivité communautaire de ce service peut être remarquée, avec un ratio de 56 % des familles issues de la commune de Chauvé et un ratio de 44 % des familles issues des communes environnantes.

### d. La fréquentation de la micro crèche

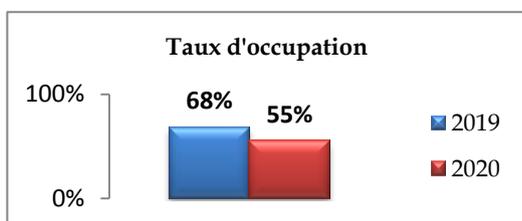
Plusieurs modalités d'accueil sont proposées aux familles. La fréquentation des enfants, selon ces modalités, se répartit de la manière suivante :



Les heures réalisées dans le cadre d'un contrat et sur un accueil régulier sont majoritairement représentées au sein de la micro crèche, soit 98% des heures totales 2020.

Les heures d'accueil occasionnel sont relativement faibles mais elles ne représentent pas le mode de garde principal visé par ce service. Le déploiement des outils de communication, la participation de l'association aux réseaux « Petite enfance » et la reconnaissance des familles vis-à-vis du service proposé devraient permettre d'étoffer ce mode d'accueil.

Les 14 783.50 heures réalisées en 2020 traduisent un taux d'occupation de 55%, pour une amplitude d'ouverture de 07h30 à 18h30, du lundi au vendredi, pour dix enfants et pour 49 semaines d'ouverture (26 950 heures).



Ce taux d'occupation, apprécié sur une année civile, est en diminution par rapport à l'exercice 2019. L'épidémie de COVID-19 a contraint l'association à fermé la micro crèche au printemps 2020 puis à ré-ouvrir graduellement l'établissement à toutes les familles. Ces configurations d'ouverture ont réduit l'activité de ce service, celle-ci ayant retrouvé un niveau habituel depuis la période estivale.

Exceptées les dispositions prises par l'association jusqu'au mois de juin (fermeture puis réduction des accueils) et même si certains horaires sont peu utilisés par les familles (07h30/08h00 et 18h00/18h30), ce taux de remplissage traduit une importante fréquentation tout au long de l'année.

#### e. La tarification

La tarification prend en compte plusieurs critères dont la composition familiale, les ressources des familles et le volume d'heures du contrat. Elle est identique pour toutes les familles résidentes dans le Pays de retz. En fonction du plafond des ressources et des heures appliquées au contrat, un coût horaire est établi. Un devis peut être fourni à la famille en amont afin de connaître le coût mensuel.

Les couches et les repas sont inclus dans le tarif horaire de la micro crèche (sauf le lait infantile « Premier âge »).

Le 1<sup>er</sup> février de chaque année, la tarification des contrats d'accueils réguliers est révisée en fonction du montant des revenus nets imposables et des plafonds de ressource définis par la C.A.F.

#### f. Bilan et perspectives

Cette deuxième année de fonctionnement est venue confirmer l'intérêt de porter ce type de service auprès des habitants du territoire.

L'activité importante de la micro crèche n'a pas suffi à combler les demandes des familles et de nombreuses sollicitations n'ont pu aboutir, faute de place disponible.

Différents projets ont été élaborés tout au long de l'année. Le projet « mini-lecteurs », en partenariat avec la médiathèque de Chauvé et le Relais Assistantes Maternelles, réunit enfants, professionnelles de la micro-crèche et assistantes maternelles. Il s'agit avant tout d'un moment de partage autour de la littérature enfantine, à raison d'une rencontre par mois, en alternance à la médiathèque et à la micro-crèche.

En dehors des temps « mini-lecteurs », les enfants se rendent régulièrement à la médiathèque, notamment pour renouveler les prêts de livre pour la micro-crèche.

Au vu du contexte, les temps en extérieur ont été privilégiés. Les enfants ont davantage profité du parc de Chauvé pour se dégourdir les jambes et observer la nature environnante ainsi que le jardin de la micro crèche.

Un projet « rencontres intergénérationnelles » a été proposé pour initier les rencontres entre les enfants de la micro-crèche et les personnes du village retraite, notamment à travers la création de temps d'échange sur des thèmes définis. Une personne du village retraite est venue à la micro crèche pour partager des histoires et de la musique avec les enfants. Les enfants ont également réalisé en fin d'année des cartes pour fêter les vœux aux personnes du village retraite.

Nous avons cette année continué sur le thème des animaux et espérons réaliser les dernières sorties prévues. Nous avons notamment pour projet d'aller voir les veaux de la ferme voisine et les chevaux d'un centre équestre. Les enfants sont toujours aussi enjoués de voir prendre vie les animaux tant observés dans leurs livres.

Pour pallier à l'impossibilité des temps festifs intra crèche avec les familles, l'équipe de la micro crèche a mis en place des panneaux photos ainsi que la distribution de gourmandises pour Noël, préparées par les enfants pour leurs parents. Les enfants ont également profité d'une sortie en calèche le 24 décembre 2020.

Parallèlement, les professionnelles ont pu participer à des projets déjà existants tels que le « Mois du tout-petit », en accompagnant les enfants voir un spectacle sur une commune environnante.

Sur toute l'année, l'équipe a également :

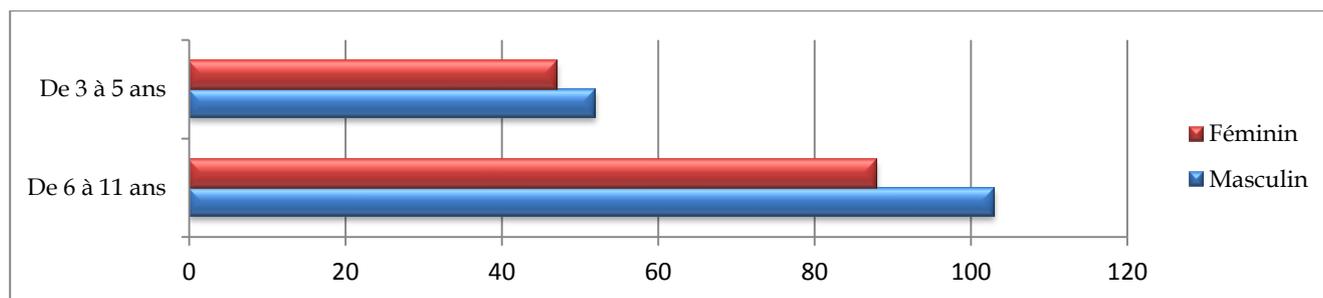
- accompagné de nombreuses stagiaires sur le chemin de la professionnalisation à travers l'observation, la participation aux temps quotidiens et l'évaluation ;
- participé à de nombreuses formations, permettant le questionnement des pratiques professionnelles et la valorisation de nouvelles connaissances.

### III. LE SERVICE ENFANCE

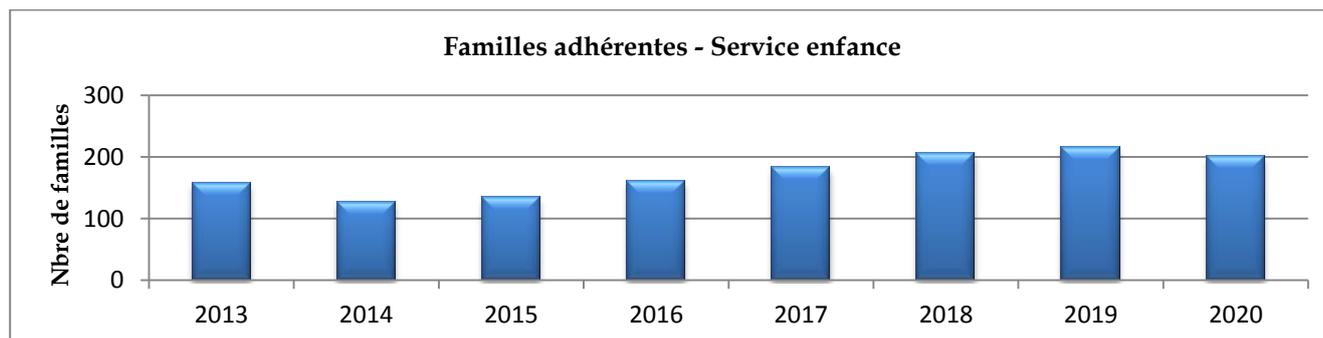
La maison des enfants met en œuvre deux services en faveur de l'enfance : l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire. L'accueil de loisirs se décline également en deux services différents. Le premier service correspond à la prise en charge des enfants en établissement et le deuxième service comprend l'organisation de séjours « accessoires » lors des périodes estivales.

En 2020 et sur l'ensemble des services mentionnés ci-dessus, la maison des enfants a accueilli 290 enfants, dont 155 garçons et 135 filles, répartis en 191 familles.

Sur l'ensemble de l'année, la fréquentation des enfants en fonction de leur sexe et de leur catégorie d'âge donne le tableau suivant :



Le nombre de familles adhérentes à l'accueil de loisirs, à l'accueil périscolaire et aux séjours est en légère diminution en 2020 :



En 2020, le nombre d'individus adhérents issus d'une adhésion familiale est de 309.

#### L'accueil de loisirs

##### a. Les objectifs de l'accueil de loisirs

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 ans à 12 ans lors des mercredis, vacances scolaires et vacances estivales. Pour l'année 2020, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient les suivants :

- \* Valoriser l'estime de soi et le savoir-faire des enfants ;
- \* Valoriser les ressources locales dans le fonctionnement des accueils ;
- \* Considérer les enfants comme les premiers acteurs de leur lieu de vie.

Ces objectifs représentent le fil conducteur de l'équipe pédagogique. Ils sont, à ce titre, questionnés tout au long de l'année pour se rapprocher le plus possible des objectifs visés.

##### b. Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert à différentes périodes de l'année et le fonctionnement peut varier en fonction de celles-ci :

### Les mercredis

En dehors des fermetures administratives liées à l'épidémie de COVID-19, l'accueil de loisirs a été ouvert tous les mercredis pendant la période scolaire 2020, sur les horaires d'ouverture de 07h30 à 19h00.

L'association propose un fonctionnement en demi-journée, permettant des réservations sur le matin et/ou l'après midi, avec ou sans le repas.

Cette nouvelle organisation entre dans la déclinaison du Plan mercredi déployé par l'État en 2018.

### Les vacances scolaires et estivales

L'accueil de loisirs a été ouvert à toutes les semaines de vacances scolaires et estivales 2020, exceptés aux vacances d'avril (fermeture administrative liée à l'épidémie de COVID-19) et la dernière semaine du mois de décembre.

L'accueil lors des vacances débute à 07h30 et se termine à 19h00. Cette organisation semble satisfaire la plupart des familles.

Les inscriptions des petites et grandes vacances ont été modifiées pour stabiliser les inscriptions et éviter des variations importantes d'enfants. Un système de forfait est mis en œuvre avec une réservation en fonction du nombre de jours de présence.

La tarification est identique à celle proposée en 2019. Elle tient compte des impacts de la réforme des rythmes scolaires mais également des demandes des familles. Un forfait « fratrie » est mis en place et diminue les tarifs des forfaits selon que la famille inscrive un enfant, deux enfants ou trois enfants.

Les inscriptions des enfants se font sous forme de réservation. Les familles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ensuite ces informations pour organiser son service (recrutement, restaurant scolaire, sortie, etc.).

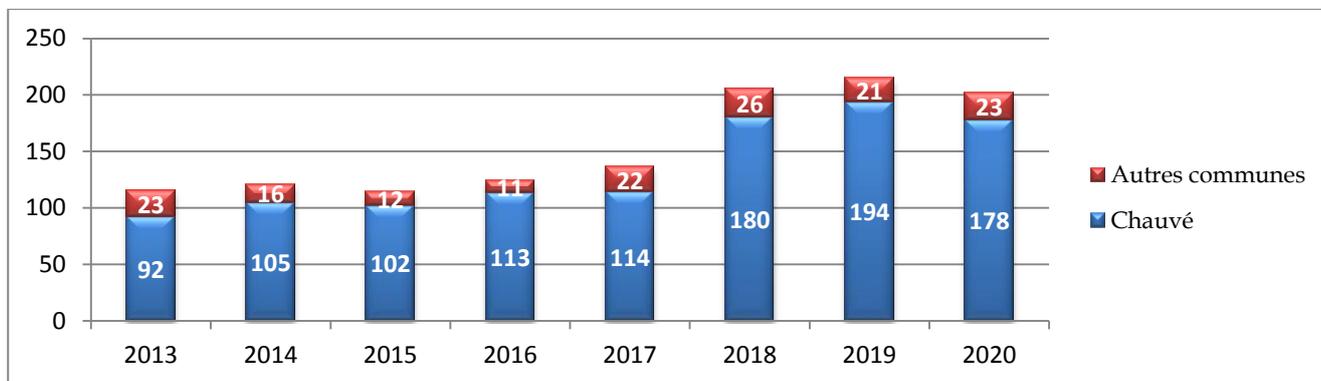
Initialement, les familles transmettaient leur réservation de forfait en amont des vacances mais pouvaient modifier leur forfait en cours de semaine. Ces réductions de forfait généraient des situations contradictoires : l'association pouvait refuser la venue de certains enfants si les effectifs étaient complets sur une journée et certaines familles pouvaient, en cours de semaine, annuler la venue de leur enfant sur ces mêmes journées. Considérant cela, le conseil d'administration a décidé que les forfaits ne pouvaient plus être modifiés en cours de semaine.

Des actions ponctuelles font l'objet d'une tarification particulière comme les sorties, les séjours, les veillées ou les nuitées.

La commune de Chauvé met à la disposition des associations un minibus. Celui-ci a été utilisé de nombreuses fois par la maison des enfants. Il facilite l'organisation des séjours et des sorties.

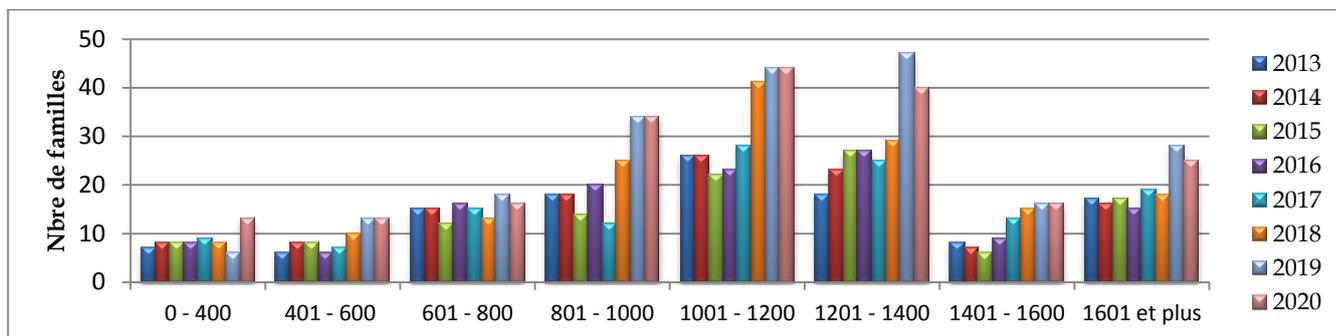
### c. Les données sociologiques

L'accueil de loisirs a pour finalité d'accueillir, en priorité, les enfants de Chauvé. Nous retrouvons donc la répartition suivante des familles :



La proportion des familles habitant en dehors de Chauvé est constante depuis plusieurs années. Nous accueillons des familles de communes différentes puisque les parents travaillant sur Chauvé ou à proximité de notre commune sont intéressés par nos services.

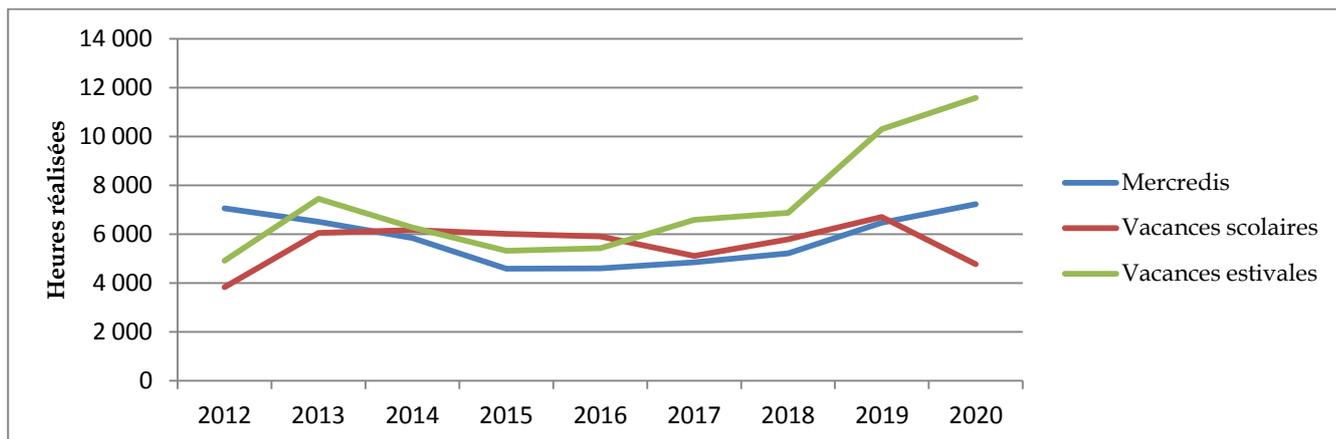
La tarification de l'accueil de loisirs est répartie en huit quotients familiaux et se décline de la manière suivante :



La maison des enfants accueille de plus en plus de famille, se traduisant par une augmentation de la répartition des adhérents sur les différentes tranches de quotients familiaux. Toutefois, il est noté une sur représentation des familles ayant un quotient familial entre 801 et 1400 euros.

#### d. La fréquentation de l'accueil de loisirs

La fréquentation de l'accueil de loisirs se traduit en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants de 2012 à 2020, comprenant l'activité « Péricentre » :



L'accueil de loisirs connaît une augmentation de sa fréquentation depuis plusieurs années.

Les mercredis, initialement ouverts de 12h00 à 19h00, proposent désormais une ouverture à 07h30 depuis le retour des semaines scolaires à quatre jours d'école (1<sup>er</sup> septembre 2019). De fait, cet élargissement de l'amplitude d'ouverture a généré une augmentation des heures réalisées, avec des enfants présents le matin. Il est également constaté une augmentation de la fréquentation, renforçant cette évolution positive. Cette évolution est d'autant plus significative que ce service a été fermé au printemps 2020 en raison de l'épidémie de COVID-19.

Les fréquentations des vacances scolaires diminuent fortement en 2020, la situation épidémique liée au COVID-19 ayant entraîné la fermeture de ce service sur les vacances d'avril.

Les fréquentations des vacances estivales connaissent une variation positive sur les trois dernières années. La commune de Chauvé accueille une population jeune et familiale. Les statistiques issues de l'I.N.S.E.E. valorisent à 23.4% la part des habitants ayant entre 0 et 14 ans par rapport à la population communale. Cette démographie locale se traduit nécessairement par l'utilisation de services dédiés aux modes de garde des enfants et, par extension, au développement de notre secteur enfance.

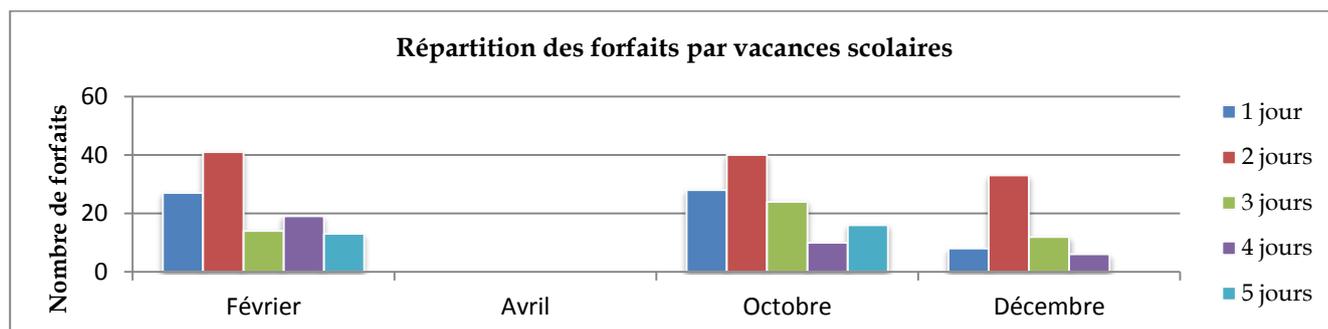
Cette évolution positive est également influencée, en 2020, par l'annulation des séjours en raison de l'épidémie de COVID-19. Les enfants qui participent habituellement aux séjours estivaux ont fréquenté, pour une part, l'accueil de loisirs.

Enfin, l'organisation de sorties à l'extérieur favorise la bonne perception de notre établissement auprès des familles de la commune de Chauvé.

Concernant notre fonctionnement d'accueil de loisirs et la fréquentation des familles, notre organisation en forfait impose une présence des enfants entre 10h00 et 17h00. L'équipe pédagogique assure une prise en charge dès 07h30 mais l'association souhaite laisser la possibilité aux enfants de dormir un peu plus à la maison avant d'arriver sur notre lieu de vie. Nous demandons également aux familles de ne pas venir chercher leur enfant avant 17h00, les goûters étant tous cuisinés par les enfants le matin, lors d'une activité pédagogique.

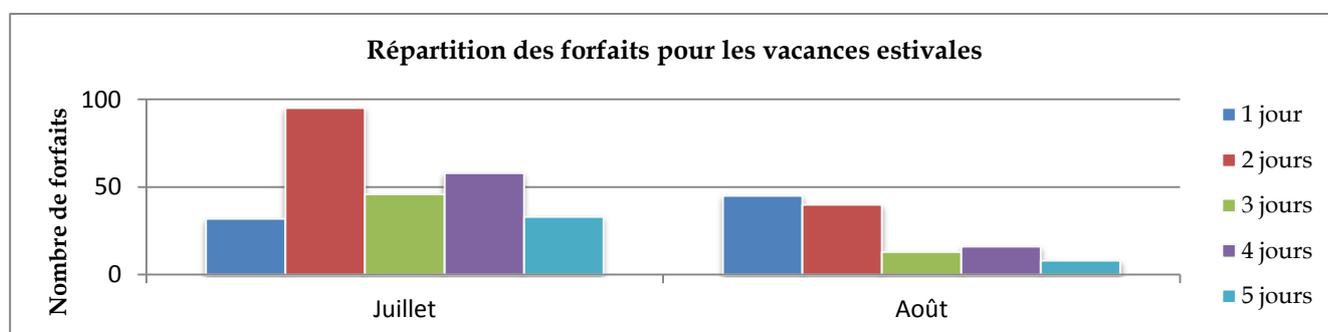
La fréquentation quotidienne n'est pas identique selon les jours concernés. Les jeudis sont très demandés par les familles, jours de sorties à l'extérieur. À l'inverse, les mercredis sont peu utilisés, les familles bénéficiant d'un congé parental et ayant gardé le mercredi comme jour de repos.

La répartition des forfaits est présentée dans le graphique ci-dessous.



La fréquentation moyenne sur les vacances scolaires est en augmentation sur les dernières années. Il peut être noté que la fréquentation des mercredis est nettement inférieure à celle des autres jours et que les forfaits « 1 jour » et « 2 jours » représentent la majorité des forfaits utilisés par les familles. Toutefois, les jours fériés positionnés sur les vacances scolaires réduisent les semaines à quatre jours et, par extension, l'utilisation des forfaits cinq jours.

La fréquentation de l'accueil de loisirs, pendant les vacances estivales, se décompose ainsi :



La fréquentation moyenne des enfants lors de la période estivale est en augmentation en 2020. Cette fréquentation, contrairement à l'exercice 2019, avait été anticipée avec un recrutement renforcé sur le mois de juillet. Il est remarqué, d'une part, une fréquentation plus importante sur le mois de juillet que les années précédentes et, d'autre part, une fréquentation moins importante sur le mois d'août que les années précédentes.

La mise en place de stages spécifiques pour les enfants de 9 ans à 11 ans a dynamisé notre programmation estivale et proposait des temps d'animation mieux adaptés à cette tranche d'âge.

Les forfaits « 1 jour », « 2 jours » et « 3 jours » sont majoritairement utilisés par les familles lors des périodes estivales.

#### e. La tarification

La tarification de l'accueil de loisirs comprend plusieurs éléments en fonction des périodes d'inscription.

Jusqu'à la période estivale, les mercredis étaient facturés en demi journée, avec la restauration et l'après midi. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019 et le retour de la semaine scolaire à quatre jours, les mercredis proposent un accueil en demi-journée (matin ou après midi), en journée, avec ou sans restauration, selon une tarification au

taux d'effort. Celle-ci a pour objectif d'appliquer un coût de nos services proportionnel aux ressources des familles. De cette façon, l'association espère avoir une politique tarifaire la plus en adéquation avec les capacités financières des adhérents.

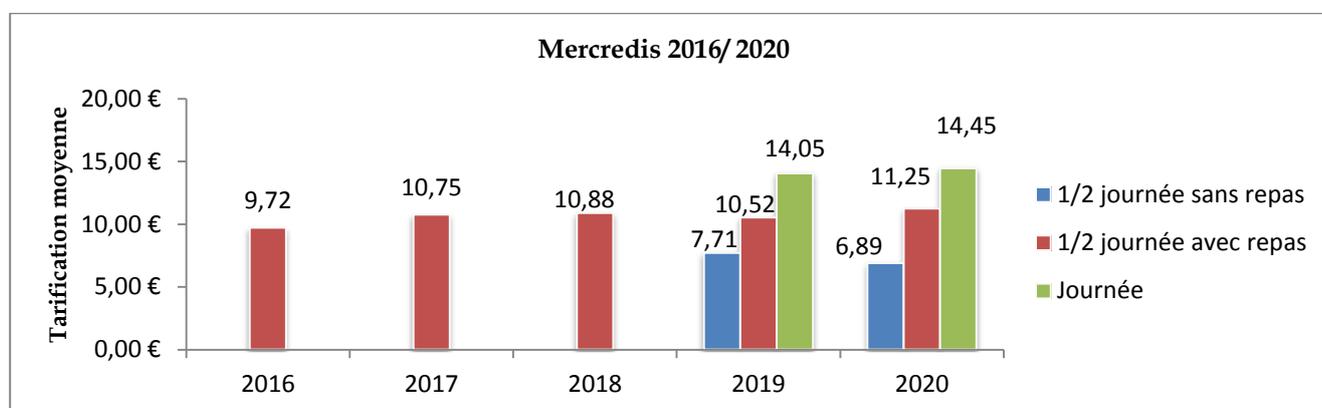
Pour les mercredis, le coût d'une journée, pour une famille, est équivalent à 1.35% du quotient familial. Le coût d'une demi-journée sans repas est équivalent à 50% du coût d'une journée. Le coût d'une demi-journée avec repas est équivalent à 80% du coût d'une journée. Toutefois, cette tarification comprend un prix « plancher » (4 €) et un prix « plafond » (22 €).

Les vacances scolaires et estivales sont, quant à elles, facturées en forfaits de un jour à cinq jours. Le forfait « 1 jour » comprend une tarification plus élevée que les autres forfaits pour éviter les inscriptions uniquement sur les jours de sortie, inscriptions qui renforcent un esprit consumériste des loisirs.

Des services annexes sont facturés en supplément : les sorties, les goûters, les petits déjeuners, les veillées et les nuitées.

La tarification<sup>4</sup> intègre huit tranches de quotients familiaux. L'association, avec cette répartition, propose une tarification adaptée aux ressources des familles. Elle comprend une tarification « fratrie » avec, pour effet, de diminuer le coût des inscriptions pour les familles avec au moins deux enfants.

Les tarifs moyens des mercredis se répartissent de la manière suivante :



Les tarifs représentent le coût moyen facturé aux familles en fonction de leur quotient familial. Une augmentation du tarif moyen est constatée entre 2016 et 2018, l'association ayant fusionné l'activité « Péricentre » et l'activité « Mercredi » en une seule et unique tarification.

La mise en œuvre d'une tarification au taux d'effort, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019, semble accompagner l'augmentation de la fréquentation sur les mercredis. L'exercice 2020, avec l'épidémie de COVID-19 et la fermeture administrative de nos services, n'est pas représentatif d'une fréquentation normale sur une année. On peut néanmoins remarquer une diminution de la tarification moyenne sur les demi-journées sans repas, significative d'une représentation plus importante des familles avec un quotient plus faible que sur l'exercice 2019.

#### f. Les autres services proposés lors de l'accueil de loisirs

##### Les transports aux activités sportives

Depuis 2014, notre association emmène les enfants en minibus aux activités sportives lors des mercredis après-midi. Ce service, facturé deux euros par mercredi, contribue à la valorisation des activités portées par des clubs sportifs de la commune de CHAUVÉ et par l'association de musique « Le triolet de retz » à CHAUMES EN RETZ : football, hand-ball, danse, chants et cours individuels (piano et guitare).

En 2019, avec le retour de la semaine scolaire à quatre jours, des créneaux supplémentaires ont été ajoutés pour faciliter aux enfants l'accès à leurs pratiques sportives : le mardi soir pour les activités encadrées par le Conseil Départemental et le mercredi matin pour les activités musicales et sportives.

<sup>4</sup> Cf. Annexe 4 « La tarification », p.76

En 2020, l'association a complété cette offre de transport, les mardis soirs, à toutes les associations sportives de la commune.

Le bilan sur l'année 2020 est de cent vingt six participations à ce service, soit une diminution de neuf participations par rapport à 2019, et réparties de la manière suivante : 31 transports sur les mardis soirs et 95 transports sur les mercredis. Cette diminution est corrélée à la fermeture de nos services (Covid-19).

#### g. Bilan et perspectives

L'équipe pédagogique souhaitait valoriser l'estime de soi des enfants, en affichant des messages positifs dans les espaces éducatifs, en mettant en valeur les productions réalisées par les enfants, en les incluant dans une action solidaire.

Il était également visé la valorisation des ressources locales dans le fonctionnement de l'accueil (lieux de sortie et produits locaux, dits biologiques ou non traités).

Enfin, des outils d'expression ont été mis en œuvre pour permettre l'expression des enfants et les inviter à personnaliser leurs espaces de vie.

Tous ces objectifs ont été partiellement travaillés mais ont été fortement contraints par le contexte sanitaire et l'épidémie de COVID-19. Les normes d'hygiène à respecter, la séparation des enfants entre les écoles et entre les tranches d'âge, l'annulation des sorties, les ports de masque et les distanciations sociales ont considérablement affecté la qualité de nos modes d'accueil. L'équipe pédagogique s'est focalisée sur les exigences sanitaires au détriment des projets d'activités habituellement menés dans notre établissement. Un essoufflement des salariés a été exprimé même si, au regard des secteurs plus durement impactés par l'épidémie, la fréquentation de nos services a perduré tout au long de l'année.

L'accueil de loisirs représente un mode de garde important pour les familles de Chauvé. L'association a développé un service qui s'adapte au mieux aux demandes des parents, à l'intérêt des enfants et à l'expression d'un lieu de vie.

L'accueil des enfants lors des mercredis, vacances scolaires et estivales est complété par une offre d'animation socioculturelle plus globale : l'organisation de séjours, de nuitées et le transport des enfants sur le lieu de leurs pratiques sportives et musicales. Toutes ces actions contribuent à la valorisation d'un savoir faire éducatif, au service des enfants, même si cette offre de service a été moins présente.

Pour faciliter l'organisation de la vie familiale, l'accueil de loisirs propose des sorties tous les jeudis, en période de vacances. De cette manière, les familles savent que cette journée est dédiée aux déplacements à l'extérieur et doivent prévoir le matériel nécessaire pour leur enfant.

Les mercredis, les vacances scolaires et estivales sont des périodes propices aux repos pour les enfants. Pour accompagner ce rythme de vie, l'association propose désormais un accueil jusqu'à 10h afin de laisser les enfants dormir plus longuement à la maison.

L'intérêt des familles pour ce mode de garde est prégnant et l'équilibre entre la qualité des services apportés et les besoins des bénéficiaires est à questionner chaque année. L'ouverture des mercredis en journée, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, permet de proposer des projets d'activités plus étoffés et valorise l'expression d'un lieu de vie.

### L'accueil périscolaire

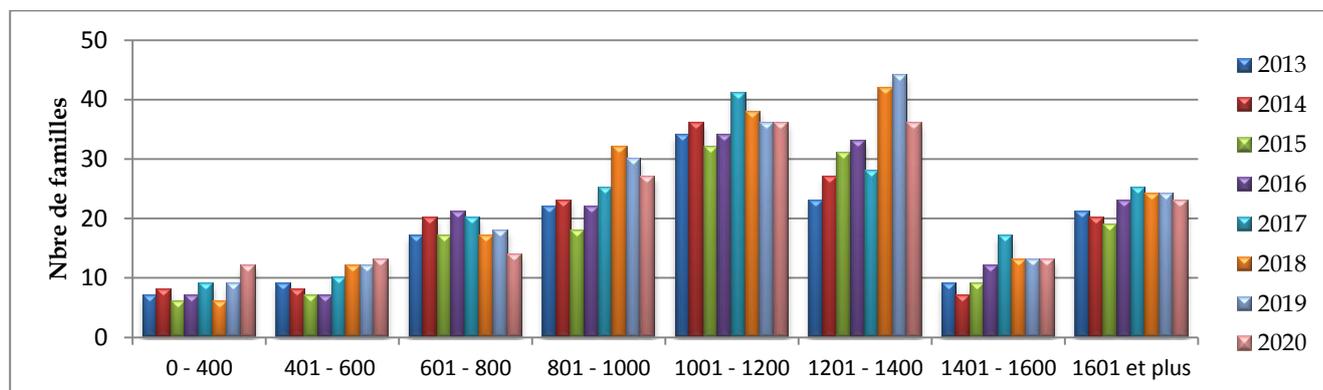
#### a. Les objectifs de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire accueille les enfants de 3 ans à 12 ans, avant et après les journées d'école. Pour l'année 2020, les objectifs pédagogiques de l'équipe d'animation étaient identiques à ceux de l'accueil de loisirs :

- \* Valoriser l'estime de soi et le savoir-faire des enfants ;
- \* Valoriser les ressources locales dans le fonctionnement des accueils ;
- \* Considérer les enfants comme les premiers acteurs de leur lieu de vie.

## b. Les données sociologiques

La tarification, comme pour l'accueil de loisirs, est répartie en huit quotients familiaux et se décline de la manière suivante :



Les quotients familiaux respectent la même ventilation que l'accueil de loisirs : une représentation importante des familles ayant un quotient familial compris entre 801 euros et 1400 euros.

## c. Le fonctionnement

L'accueil périscolaire est ouvert tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de l'année scolaire.

L'accueil périscolaire prend en charge les enfants à partir de 07h00 le matin jusqu'à 09h00. Un petit déjeuner est proposé aux enfants pour leur permettre de dormir plus longtemps à la maison. À 08h40, les enfants sont répartis en fonction de leur école puis les animateurs les emmènent dans les écoles.

À partir de 16h00, les animateurs préparent le goûter des enfants et installent les espaces pédagogiques qui serviront aux enfants. À 16h20, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles. Arrivés à la maison des enfants, les enfants prennent un goûter et participent aux activités proposées par l'équipe pédagogique. L'accueil se termine à 19h00.

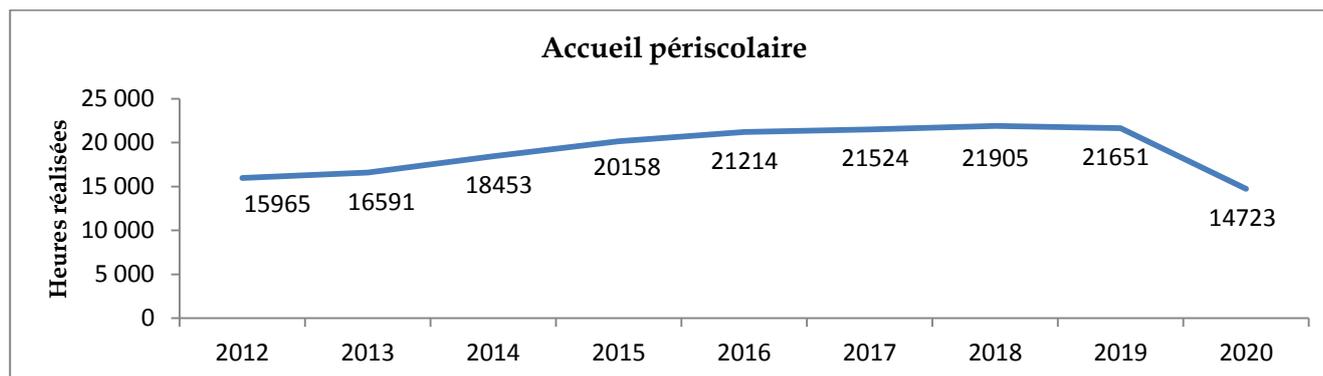
Les familles peuvent inscrire leurs enfants le matin ou le soir, pour un jour ou plusieurs mois. Elles transmettent leurs réservations à l'association qui utilise ces informations pour organiser ce service (recrutement, petit déjeuner et goûter).

Un animateur est responsable, à chaque ouverture, de l'accueil des familles. Il contrôle les entrées et sorties dans l'établissement et centralise les transmissions d'information, de la part des familles ou de l'équipe pédagogique.

Chaque tranche d'âge a un espace spécifique et adapté aux besoins des enfants (moins de six ans ; plus de six ans). En complément, d'autres salles sont dédiées à des activités plus spécifiques : salle de motricité, dortoir, coin lecture, coin bricolage/jardinage/peinture, cuisine.

## d. La fréquentation des enfants

La fréquentation de l'accueil périscolaire se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2020 :



L'activité de l'accueil périscolaire était en légère diminution sur l'exercice 2019, malgré un taux d'occupation proche de 100 % sur certaines plages d'accueil. La fermeture de ce service les mercredis matins au profit de l'accueil de loisirs expliquait cette baisse de fréquentation.

En 2020, plusieurs périodes traduisent une fréquentation fluctuante :

- du mois de janvier au mois de février 2020 : la fréquentation augmente ;
- du mois d'avril au mois de juin : la fréquentation est très faible, le confinement lié à l'épidémie de COVID-19 ont conduit l'association à fermé partiellement ce service et les familles ont pris des dispositions pour assurer la garde de leur enfant à leur domicile ;
- du mois de septembre au mois d'octobre : la fréquentation a retrouvé un niveau habituel de fréquentation ;
- du mois de novembre au mois de décembre : la fréquentation diminue significativement par rapport à l'exercice 2019.

#### e. La tarification

La tarification de l'accueil périscolaire<sup>5</sup> est effectuée en fonction des huit quotients familiaux appliqués à la maison des enfants. Les présences facturées sont réalisées à partir des quarts d'heure passés par les enfants dans l'établissement. Notre tarification comprend également la facturation des petits déjeuners et des goûters.

Si les petits déjeuners sont proposés en fonction des demandes des familles, les goûters sont, quant à eux, automatiquement donnés aux enfants pour deux raisons : l'association veut s'assurer que chaque enfant ait bien un goûter ; l'association ne veut pas qu'il y ait de disparité entre les enfants.

Concernant notre gestion alimentaire, la maison des enfants propose des goûters équilibrés, avec une part significative de produits issus de l'agriculture biologique et en respectant la saisonnalité des fruits et des légumes.

#### f. Les autres services de l'accueil périscolaire

##### Le transports aux activités sportives

Comme présenté dans le fonctionnement de l'accueil de loisirs, l'association propose également un transport aux activités sportives organisées par le Conseil Départemental et les associations communales les mardis soirs.

##### L'accompagnement à la scolarité

Service financé dans le cadre de l'Espace de vie sociale, l'accompagnement à la scolarité est organisé exclusivement sur l'accueil périscolaire les lundis soirs, mardis soirs et jeudis soirs.

Animées par une salariée et cinq bénévoles, les séances permettent aux enfants de se remémorer les leçons du jour pour pouvoir, au retour à la maison, profiter de la vie familiale.

Ce service, ouvert à tous les enfants, accompagne également des enfants rencontrant des difficultés dans l'acquisition des apprentissages.

#### g. Bilan et perspectives

Le projet pédagogique étant partagé entre l'accueil de loisirs et l'accueil périscolaire, nous pouvons réaliser la même analyse des objectifs retenus.

L'accueil périscolaire est un service essentiel pour permettre aux familles d'aller travailler sur les bassins d'emploi que sont PORNIC et les agglomérations de ST NAZAIRE et NANTES. L'amplitude horaire importante de cet accueil et le fonctionnement souple des modes de réservation et d'annulation offrent une qualité de service appréciée des familles.

L'organisation de ce service a été modifiée suite à l'épidémie de COVID-19 et les remarques présentées pour l'accueil de loisirs s'appliquent aussi à l'accueil périscolaire.

---

<sup>5</sup> Cf. Annexe 4 « La tarification », p.76

Il peut être précisé que l'accueil périscolaire est une activité stratégique pour l'association. De nombreux adhérents bénéficient des services de cet accueil et les participations des familles qui en découlent équilibrent, chaque année, les déficits de l'accueil de loisirs. La fréquentation de l'accueil périscolaire, en diminution sur le dernier trimestre 2020, devra faire l'objet d'un suivi particulier dans le premier semestre 2021 pour contrôler les impacts financiers liés à l'épidémie.

## Les séjours accessoires

### a. Les objectifs des séjours

Les séjours sont organisés pour les enfants de 3 à 17 ans. Ils visent à :

- ✓ Faire découvrir les attraits de territoires différents de Chauvé ;
- ✓ Sensibiliser les enfants à l'organisation coopérative au sein d'une vie en collectivité ;
- ✓ Favoriser l'implication des enfants en promouvant les démarches autonomes ;
- ✓ Valoriser la découverte de nouvelles activités ludiques, sociales, culturelles ou environnementales.

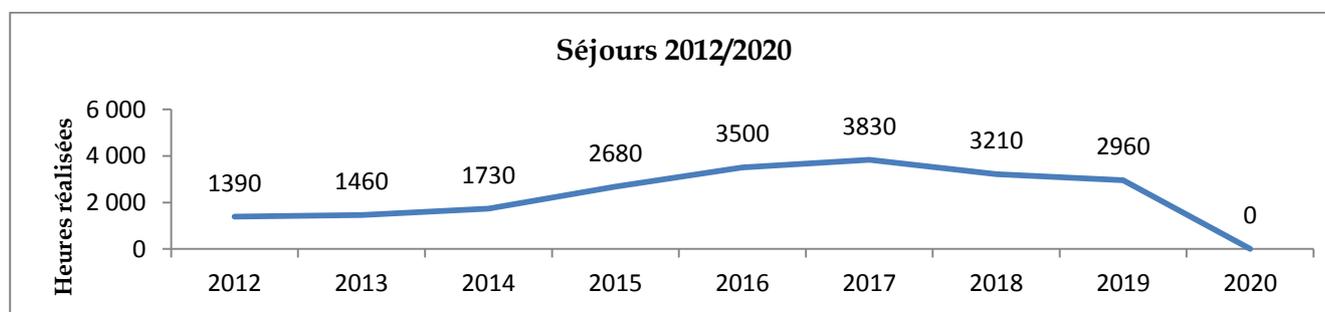
### b. Le fonctionnement

De trois jours à cinq jours en fonction des âges, les séjours proposent un autre mode d'accueil des mineurs sur les périodes estivales. Les enfants ou adolescents partent en semaine avec une équipe d'animateurs. Ils participent pleinement à l'organisation de leurs vacances en installant le campement, en participant aux tâches de la vie quotidienne et en planifiant eux-mêmes leurs loisirs.

La maison des enfants emmène une partie du matériel nécessaire aux séjours et transmet, aux familles, un trousseau avec les éléments qui restent à leur charge (duvet, matelas, etc.).

### c. La fréquentation des enfants

La fréquentation des séjours se calcule en heures de présence. Voici les heures réalisées par la maison des enfants entre 2012 et 2020 :



En 2020, aucun séjour n'a pu être proposé aux enfants et adolescents en raison du contexte sanitaire. Ce service est très attendu par les familles chaque année.

### d. La tarification

Les tarifs des séjours varient en fonction du nombre de jours concernés et des activités proposées. Pour proposer des tarifs adaptés aux budgets des familles, la tarification est élaborée à partir des quotients familiaux.

La tarification proposée suppose une aide financière extérieure importante pour équilibrer le budget. Les prestations de service « C.A.F. » et la part de la subvention communautaire fléchée pour le financement des séjours garantissent le maintien de cette activité.

### e. Bilan et perspectives

Les séjours représentent une offre de service complémentaire de l'accueil en journée à la maison des enfants et sur la période estivale. Très attendus par les familles, les séjours seront reconduits en 2021 dans les mêmes

conditions que les années précédentes : trois séjours sur le secteur enfance et deux séjours sur le secteur jeunesse.

## IV. LE SERVICE JEUNESSE

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la maison des enfants propose des actions en faveur des adolescents de la commune de Chauvé.

### Les objectifs du service jeunesse

---

Quatre objectifs généraux ont été définis pour structurer le fonctionnement du service jeunesse. Ils comprennent chacun deux objectifs opérationnels, selon la déclinaison suivante :

- \* Développer une offre de loisirs adaptée aux préadolescents et adolescents :
  - Proposer des activités culturelles, éducatives, ludiques et récréatives ;
  - Mettre en œuvre une tarification adaptée aux ressources des familles.
- \* Impliquer les jeunes et leurs familles dans la définition de leurs loisirs :
  - Construire la programmation des vacances et des séjours avec les adolescents ;
  - Inviter les parents à s'exprimer sur le fonctionnement du service jeunesse.
- \* Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale :
  - Développer un dispositif « Argent de Poche » en parallèle du dispositif « Passeport Jeune Volontaire » ;
  - Participer aux événements culturels et sportifs locaux.
- \* Accompagner les familles dans leurs fonctions éducatives :
  - Favoriser la communication entre les adolescents et leurs parents sur la définition d'un cadre éducatif ;
  - Organiser une action autour du rôle éducatif des parents.

### Le fonctionnement

---

Tous les adolescents peuvent participer aux activités de la maison des jeunes s'ils respectent les deux conditions suivantes : avoir plus de dix ans et être adhérents de l'association. Certains projets ou activités peuvent cependant n'être accessibles qu'aux jeunes d'une tranche d'âge plus réduite.

Deux types d'adhésion sont proposés : l'adhésion familiale ou l'adhésion individuelle. Ces adhésions sont valables un an, à partir du 1<sup>er</sup> septembre jusqu'au 31 août de l'année suivante.

L'adhésion familiale (21 €) permet aux jeunes et à l'ensemble des membres de leur famille d'accéder à tous les services proposés par l'association : accueil de loisirs, accueil périscolaire, séjours, service jeunesse, actions tous publics.

L'adhésion individuelle (4 €) permet aux jeunes de s'inscrire aux activités de la maison des jeunes et aux séjours.

Un dossier d'inscription doit également être complété pour finaliser l'inscription des adolescents : un dossier administratif, une fiche sanitaire, une photocopie d'assurance en responsabilité civile et une attestation de quotient familial.

Les temps d'accueil du secteur jeunesse sont organisés en plusieurs activités distinctes, présentées ci-dessous.

#### a. Les mercredis et les vendredis à la maison des jeunes

Ouverte les mercredis sur la période scolaire, de 14h00 à 18h00 et les vendredis de 17h30 à 22h00, la maison des jeunes propose des animations dans la salle St martin pour les adolescents de 10 ans à 17 ans (mercredi) et de 13 ans à 17 ans (vendredi).

Ces temps d'ouverture sont encadrés par le responsable du service jeunesse et un animateur jeunesse. Une fois la cotisation annuelle réglée, toutes les animations proposées lors des mercredis sont gratuites. Les animations du vendredi peuvent, en fonction des thématiques, faire l'objet d'une tarification.

Un peu plus de dix jeunes sont accueillis, en moyenne, par mercredi, avec une variation allant de trois jeunes (fréquentation la plus basse) à dix-neuf jeunes (fréquentation la plus haute). Il est précisé que la maison des jeunes n'a été ouverte que quinze mercredis sur les trente six de l'année 2020 en raison de l'épidémie de

coronavirus. Parmi ces jeunes de la commune, certains ont fréquenté le service sans aboutir à la conclusion d'un dossier d'inscription.

Il est noté que le fonctionnement de la maison des jeunes, lors des mercredis après-midi, questionne la place de l'animateur et l'organisation mise en œuvre par l'association. De nombreux jeunes souhaiteraient participer à la vie de ce service mais leurs parents ne souhaitent pas réaliser de dossier administratif pour diverses raisons : peur du coût de l'accueil ou désintérêt pour celui-ci, réalisation de démarches administratives supplémentaires, etc. Toutefois, sans l'accomplissement de ces démarches, l'association ne peut pas déclarer les heures d'encadrement de ces jeunes et bénéficier des prestations de service de la C.A.F.. De la même manière, l'animateur est tenu de respecter un taux d'encadrement pour accueillir les adolescents et la participation de jeunes non-inscrits diminue la capacité d'accueil de ce service.

La mixité des tranches d'âge, sur le même lieu et aux mêmes horaires, freine le travail réalisé par les animateurs. Certains jeunes, de plus de 14 ans, ne souhaitent pas fréquenter les mêmes espaces que les enfants de dix ans et ne participent plus aux activités de la maison des jeunes sauf sur des actions ponctuelles.

Les ouvertures en accueil libre sur les vendredis soirs ont été imaginées pour répondre en partie à cette question et mises en place sur les mois de janvier/février puis de septembre/octobre, à chaque fois stoppées par les contraintes liées à l'épidémie de Covid-19. Sur ces temps, elles n'ont pas su trouver leur public avec une moyenne de fréquentation quasi nulle. Ces temps d'ouvertures seront re-questionnés pour la période post-Covid.

#### **b. Les animations lors des vacances scolaires et estivales**

Depuis 2014, la maison des enfants propose des animations aux adolescents à chaque période de vacances :

- \* La première semaine de chaque vacances scolaires ;
- \* Trois semaines pendant la période estivale, en fonction du calendrier des séjours. En 2020, la maison des jeunes a exceptionnellement été ouverte quatre semaines sur l'été pour pallier l'annulation des séjours jeunesse.

Lors de ces semaines d'animation, l'association propose une offre de loisirs culturels, éducatifs et ludiques adaptées aux jeunes de dix ans à dix-sept ans.

Différents horaires ont été proposés tout au long de l'année, en fonction des activités proposées. On retrouve néanmoins l'organisation suivante, par semaine : deux temps d'accueil libre (un à la maison des jeunes et un au gymnase), des activités prioritairement en après-midi et en soirée et un temps réservé aux jeunes de plus de treize ans. Les différentes mesures de couvre-feu mises en place en 2020 ont cependant obligé les animateurs à composer des temps d'accueil différemment.

La programmation de la maison des jeunes intègre généralement des animations organisées par le Conseil Départemental (*Val'Aventure, stages*), des temps de regroupements entre structures jeunesse et la participation aux animations estivales sur la côte (*Concerts, spectacles, ...*). Ces animations ont été, pour une part importante, annulées sur l'année 2020.

Deux animateurs accueillent les adolescents de Chauvé, permettant de travailler sur deux tranches d'âge : les 10/12 ans et les 13/16 ans. Les programmations peuvent être séparées ou groupées en fonction des activités.

#### **c. Les séjours « jeunesse »**

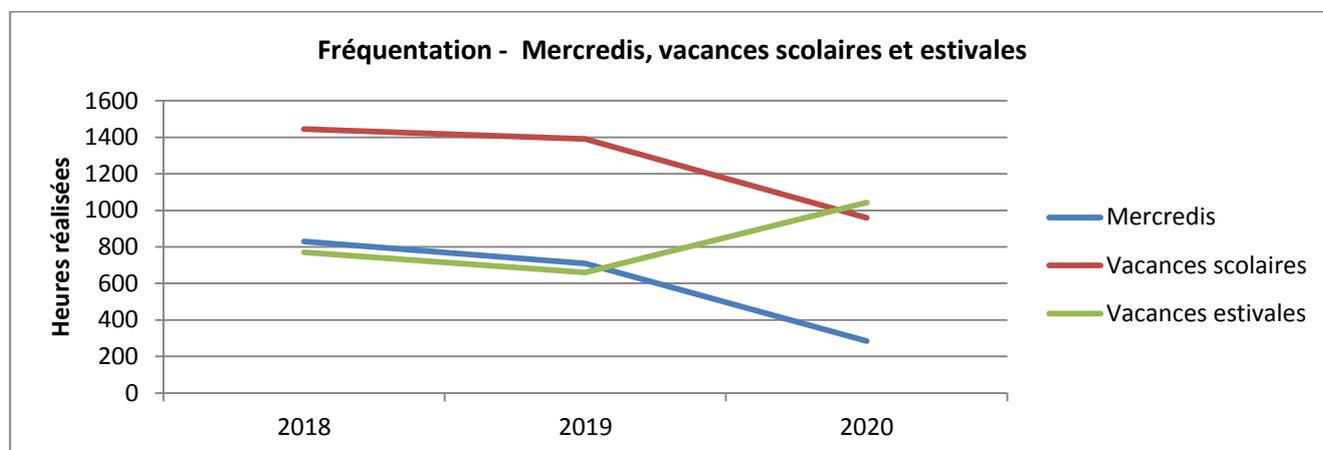
L'association organise chaque été des séjours pour les enfants et adolescents de la commune. Depuis 2013, le référent du secteur jeunesse accompagne les jeunes dans la réalisation de leurs séjours. Ces séjours ont été annulés en 2020 en raison du contexte épidémique.

### **La fréquentation des adolescents**

La maison des enfants met en œuvre des activités en faveur des adolescents dans le cadre des autorisations d'ouverture délivrées par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. Par conséquent, il faut distinguer les heures déclarées dans la catégorie « 12/18 ans » (données statistiques SIEJ) et les données réellement réalisées (données de fréquentation 10/18 ans).

Sur l'année civile, soixante-dix-neuf adolescents ont fréquenté au moins une fois une action de la maison des jeunes. Cette participation est en légère baisse par rapport aux années précédentes mais peut s'expliquer par le nombre d'heures d'ouverture en forte baisse.

Les heures réalisées par le secteur jeunesse en 2020 se répartissent ainsi :



Le total des heures réalisées est de 2 287 heures pour 2020, soit une diminution de 474 heures par rapport à 2019.

## La tarification

La tarification appliquée à ce service diffère de la tarification habituelle de l'association. Un « Pass'loisirs » avec un prix variable en fonction du quotient familial des familles est mis en place et se présente sous forme d'un petit livret comportant vingt cases. La tarification des activités se fait ensuite au nombre de case.

Les enfants qui ne souhaiteraient pas acquérir de « Pass'loisirs » peuvent également participer aux activités jeunesse organisées par la maison des enfants et voient un prix d'activité correspondant à la valeur des cases du quotient familial le plus élevé.

Le Pass'loisirs est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante et respecte la tarification suivante :

QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS DU PASS'LOISIRS
De 0 à 400	24 €uros
De 401 à 600	26 €uros
De 601 à 800	28 €uros
De 801 à 1000	29 €uros
De 1001 à 1200	30 €uros
De 1201 à 1400	31 €uros
De 1401 à 1600	32 €uros
1600 et plus	33 €uros

Cette tarification évoluera au premier janvier 2021 avec le passage à un nouveau logiciel de gestion des inscriptions/réservations et à un portail famille en ligne.

## Les actions et dispositifs « jeunesse »

### a. Le Passeport Jeune Volontaire

L'association met en place, depuis 2013, un dispositif « Passeport Jeune Volontaire ». Proposé aux enfants de dix à seize ans, il a pour objectif d'inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale. Pour cela, les structures accueillantes (association, services publics, établissements sociaux et médicosociaux, commerces de proximité) proposent la réalisation d'une action qui dure une heure. En contrepartie, les jeunes bénéficient de cases supplémentaires sur leur « Pass'Loisirs ».

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- \* Inciter les jeunes à participer à la vie sociale locale ;
- \* Accompagner les jeunes dans la découverte de leur territoire ;
- \* Valoriser l'engagement des jeunes dans un projet associatif (sportif, culturel, social).

Ce projet est organisé par les jeunes, avec le soutien de leur famille. Les attentes sont donc multiples quant à la réalisation des actions du Passeport jeune volontaire.

L'adolescent peut participer à une action de bénévolat et bénéficier d'un avoir sur les activités jeunesse et les séjours. Cette logique de contribution/rétribution s'inscrit dans une démarche volontaire de découvrir un établissement, un service, une association, un métier... Un passeport en version papier lui est transmis pour pouvoir recenser les actions effectuées (soit quatre par an).

Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la mise en place de l'action de volontariat : échanges sur le lieu et l'action à réaliser, le but de l'intervention, la projection du déroulement de l'action. Celle-ci est un levier éducatif pour les familles afin de valoriser l'engagement de leur enfant. C'est également un outil pour présenter l'intérêt de s'engager pour la collectivité, de mettre du sens dans l'existence des tissus associatifs.

Ce dispositif n'a pas été activé sur l'année 2020.

#### **b. Action « Au-delà des préjugés, décloisonnons les handicaps »**

Avec le soutien du Conseil Départemental, un projet a été imaginé autour du bien-être animal, de la place des animaux dans notre société et du lien entre le rapport aux animaux et le rapport à l'environnement. Les objectifs étaient les suivants :

- \* Permettre aux jeunes de s'engager et s'investir pour une cause qui leur tient à cœur ;
- \* Développer des compétences techniques pouvant être réutilisées ;
- \* Découvrir le monde du bénévolat, de l'engagement, du militantisme ;
- \* Sensibiliser les jeunes et les habitants à l'impact des gestes du quotidien sur l'environnement et la faune locale ;
- \* Valoriser les compétences développées par un outil exposé publiquement.

Ce projet n'a pu aller à son terme au vue du contexte sanitaire. Cependant, des échanges avec le refuge S.P.A. de Pornic ont été réalisés sur le mois de février et des temps de sensibilisation à la faune du littoral ont été organisés sur la période estivale.

Une subvention de 1 500 € a été attribuée par le Conseil Départemental pour accompagner ce projet.

### **Bilans et perspectives**

---

La maison des jeunes est un service qui propose des ouvertures ponctuelles, en semaines scolaires et lors des vacances scolaires et estivales. Cette organisation, si elle paraît pertinente pour des projets ponctuels, fragilise les dynamiques de groupe avec les jeunes.

Il est également constaté qu'un accueil ouvert, sur les mêmes tranches horaires, à des adolescents de dix ans et de dix-sept ans n'est pas pleinement adapté.

Les activités et projets menés par les animateurs jeunesse soutiennent le vivre ensemble communal et favorisent les expériences socioculturelles visant l'ouverture des jeunes sur leur territoire. Les missions confiées aux professionnels ne sont pas simples à réaliser avec les budgets alloués et les temps impartis mais elles sont essentielles pour préparer les adolescents à être les citoyens de demain.

Le financement d'un poste d'animateur socioculturel dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, a conforté le travail déjà mené par les animateurs.

## V. L'ESPACE DE VIE SOCIALE

### Les finalités du projet social de la maison des enfants

Le projet social de la maison des enfants fixe les objectifs généraux qui sont soutenus par l'association. Il représente une démarche de travail au service de la commune de Chauvé pour valoriser un espace, un lieu de vie dans le respect de nos valeurs associatives.

Cette projection associative concerne tous les habitants de la commune de Chauvé et vise leur implication dans les actions portées par la maison des enfants : définition, création, organisation et/ou accompagnement de projets socioculturels. Ainsi, toutes les initiatives individuelles ou collectives peuvent faire l'objet d'un accompagnement humain, technique ou financier dès lors qu'elles correspondent aux objectifs fixés par l'agrément « Espace Vie Sociale ».

Le projet social représente une trame d'animation sociale commune à tous les acteurs de l'association. Ainsi, les administrateurs, les salariés, les bénévoles et tous les partenaires qui concourent à la réalisation des services de la maison des enfants sont invités à partager les objectifs définis.

Les orientations retenues et les actions mises en œuvre peuvent s'appuyer sur plusieurs leviers d'action dont :

- ✓ Des ressources humaines, représentées par tous les personnes physiques désireuses d'accompagner les projets ;
- ✓ Des ressources techniques, présentes sur la commune de Chauvé et, notamment, celles de la maison des enfants ;
- ✓ Des ressources financières, issues du financement attribué par la C.A.F. pour le fonctionnement de l'Espace Vie Sociale, de la subvention communale mais également des participations des bénéficiaires.

Enfin, les actions proposées intéressent prioritairement les habitants de la commune de Chauvé. Néanmoins, la concrétisation de certaines actions pourra impliquer la participation d'habitants extérieurs à la commune dès lors que celle-ci en permet la réalisation, au profit des habitants de Chauvé.

L'association a bénéficié d'un pré-agrément en 2015 puis d'une première convention tripartite pluriannuelle 2016/2019.

En 2020, l'association, la commune de Chauvé et la Caisse d'Allocations Familiales ont conclu une nouvelle convention tripartite de quatre années, pour la période 2020/2023. Dans cette projection, deux nouvelles instances ont été identifiées pour développer ce partenariat.

### Le comité de coordination de l'espace de vie sociale

Ce comité a pour objet de partager les éléments d'élaboration et de mise en œuvre concertée du projet social de l'E.V.S. Il se réunit à minima deux fois par an.

Ce comité de coordination est composé de représentants de l'association, de la commune de Chauvé et de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique. Il est techniquement organisé par l'association mais chaque membre du comité de coordination peut solliciter l'association pour organiser une nouvelle rencontre.

Lors de ce comité sont abordés les attendus de la ville vis-à-vis de l'association, le partage des éléments du projet social porté par l'association, les éléments de bilan annuel ainsi que les perspectives d'actions qui en découlent et les moyens financiers affectés à la conduite du projet social.

### Le comité d'animation de la vie sociale

Le comité d'animation de la vie sociale rassemble tous les acteurs locaux intéressés par l'animation de la vie communale : commune de Chauvé (Centre Communal d'Action Sociale et Médiathèque), les associations (dont la maison des enfants), les écoles, les relais d'assistantes maternelles et tous les habitants.

Ce comité a pour objet d'entendre les projets émanés des acteurs précités et valide leurs déploiements. À ce titre, il définit les ressources affectées à chaque projet : humaines, techniques et financières.

Il se réunit à minima cinq fois par an et est techniquement organisé par la mairie.

## La programmation des actions

Les actions déployées sur l'exercice 2020 ont été mises en place selon différentes modalités.

Certaines activités étaient déjà organisées sur la convention précédente et ont vocation à perdurer dans les exercices à venir : les ateliers de yoga, de couture et de tricot, l'accompagnement à la scolarité, la balade contée et gourmande et la sortie familiale.

Les permanences administratives, numériques et sociales ont débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et devraient également être reconduites dans les exercices à venir.

Le comité d'animation de la vie sociale a repris un projet du Projet Éducatif De Territoire, sur l'année 2020, avec la mise en place de l'enquête sur les médias audiovisuels.

Par ailleurs, les activités proposées dans le cadre de Réseau d'Écoute, d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité sont intégrées à l'Espace de Vie Sociale, conformément à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

## Les actions portées en partenariat avec d'autres Espaces de vie sociaux

La mutualisation des projets portés sur notre territoire par plusieurs espaces de vie sociaux et ayant une portée supra communale renforce l'attractivité et l'accessibilité de nos services auprès des habitants. Sur l'exercice 2020, deux actions ont été menées avec des partenaires associatifs.

### a. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (L.A.E.P) « La parent'aise »

Le L.A.E.P. « La parent'aise » est un espace ludique et d'échanges ouvert aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou d'un adulte référent. Il accueille aussi les futurs parents et son rôle comprend plusieurs axes, notamment :

- \* Agir en prévention pour accompagner le questionnement des familles ;
- \* Proposer un lieu d'écoute et d'attention mutuelle sans visée thérapeutique ;
- \* Faciliter l'échange et la socialisation ;
- \* Sortir de l'isolement ;
- \* Favoriser la mixité sociale.

Ce L.A.E.P. est un projet partenarial et itinérant à l'échelle d'une Communauté d'agglomération de quatorze communes (55 000 habitants). L'équipe d'accueillantes est essentiellement composée des professionnelles des structures Petite enfance du territoire et des services « Petite enfance » de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz.

Pour l'année 2020 et concernant l'association, ce service s'est traduit par la participation de quatre salariés à la formation "accueillantes en L.A.E.P. ». Chaque salarié a participé à des accueils et deux matinées se sont déroulées sur la commune de Chauvé, dans les locaux de la micro crèche. Des analyses de pratique et des réunions de fonctionnement ont été mises en place et permettent de créer de la cohésion dans l'équipe « L.A.E.P. ». Avec l'épidémie de Covid-19, le L.A.E.P. n'a pas fonctionné du mois de mars jusqu'au mois de septembre 2020. En 2021, six accueils sont prévus sur notre commune.

### b. Le projet « Question de genres » dans le cadre du Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la parentalité

Dans le cadre d'un projet commun avec trois structures du territoire (*Anim'Action, AFR de Chéméré, Arthon Animation Rurale*), un travail a été entamé sur l'année 2020 autour de la question du genre dans l'éducation des enfants. Ce projet devait se dérouler entièrement sur l'année 2020 mais a dû être décalé au vue du contexte épidémique. Il a toutefois démarré en décembre 2020 avec l'organisation d'une formation ouverte aux professionnels des quatre structures et animée par les Céméas Pays-de-la-Loire.

Sur le premier semestre 2021, une exposition et des interventions éducatives auront lieux sur les quatre communes auprès des enfants, adolescents et/ou parents. Un temps fort final pourrait être proposé en fonction de la situation sanitaire. Des achats de livres et matériel éducatifs seront également prévus.

## Fiche action REAAP : « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Tous les acteurs éducatifs locaux (professeurs des écoles, parents d'élèves, animateurs, travailleurs sociaux) repèrent des carences éducatives sans doute plus présentes actuellement que par le passé, en tous cas avec une résonance plus forte dans les lieux de collectivité. Ces situations mettent en difficulté toute la cellule familiale, de l'enfant aux parents. Elles mettent également en perspective la difficulté des acteurs sociaux à sensibiliser et communiquer auprès des familles sur la survenance de ces comportements et les risques liés à un détachement, à un abandon de responsabilités éducatives déjà mises à mal.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- \* Sensibiliser les familles aux problématiques sociales repérés sur la commune.
- \* Informer et former les familles sur des outils/méthodes/comportements éducatifs.
- \* Créer une cohésion éducative au sein des acteurs locaux.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Cette action était ciblée pour toutes les familles de la commune de Chauvé.

#### Les attentes du public

Les actions présentées ci-dessous permettront aux parents d'échanger sur des cadres éducatifs différents, variés et différenciés en fonction des tranches d'âge. C'est à la fois un retour d'expérience et un partage de connaissances entre les familles.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Dans le cadre de ce projet et sur l'année 2020, plusieurs actions ont été déployées :

- Un document « To do liste », transmis à toutes les familles de l'association, dont le support avait pour objectif d'inviter les enfants à soumettre leur souhait d'activités à réaliser en famille dans la semaine (jeux, lecture, cuisine, etc.) ;
- Une animation par un ludothécaire, sur une journée, pour présenter les jeux aux enfants et leur permettre de préparer la liste des cadeaux de Noël avec des jeux éducatifs ;
- Une intervention d'une ergothérapeute avec trois ateliers de motricité libre ;
- Un atelier « Fabrication de jeux » avec des objets récupérés.

Ce projet ayant été réalisé sur une période décalée (2020/2021 au lieu de 2020 initialement), plusieurs actions, préparées en 2020, se dérouleront en 2021 : un atelier slam/rap ; sept ateliers sur les conflits entre fratrie ; une action de sensibilisation aux addictions ; la réalisation d'un sondage sur l'utilisation des supports audiovisuels.

#### Qualité des intervenants

Les intervenants, dans ces différentes actions, étaient multiples :

- en interne : éducatrice de jeunes enfants, animateurs socioculturels ;
- en externe : ergothérapeute et un ludothécaire.

#### Budget

En 2020, les charges de personnel représentaient une enveloppe de 3 558 Euros pour assurer la mise en place des actions et la préparation des actions de 2021.

Les intervenants représentent, en 2020, une enveloppe de 392 €uros.

### Partenaires

La commune de Chauvé, les écoles et les associations des parents d'élève ont participé partiellement à ce projet avec la réalisation du sondage sur l'utilisation des supports audiovisuels.

#### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* Nombre de participants aux ateliers ;
- \* La rythmicité des fréquentations ;
- \* Bilan avec les participants à la fin de chaque action ;
- \* Questionnaire au terme du projet.

### Les effets constatés

En fonction des actions réalisées, plusieurs remarques ont pu être exprimées par les familles. Les animations avec la ludothèque et la « To do list » ont été appréciées, les parents ayant pu se saisir des idées proposées pour les réinvestir dans la vie familiale.

Les bénéfices issus des ateliers animés par l'ergothérapeute sont difficilement identifiables mais les questions posées par les familles démontrent l'intérêt de proposer ces séances.

### Les difficultés rencontrées

Dans un contexte sanitaire focalisé sur la gestion de l'épidémie de Covid-19, le déploiement des activités « parentalité » a nécessité de nombreux ajustements pour maintenir nos actions : lieu, aménagement de l'espace, horaire, communication, déroulement des actions, règles sanitaires et jauges d'accueil, etc.

Ce projet a nécessité plus de travail de préparation que prévu en raison du contexte évoqué ci-dessus.

### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Au regard des difficultés évoquées ci-dessus, les objectifs sont considérés comme atteints pour les actions déjà réalisées en 2020.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Les ateliers ont été bien fréquentés par les familles. Les sujets abordés ont été étayés par des professionnels, en prenant le temps de vivre l'expérience avec les participants.

Ce projet n'est pour l'instant que partiellement mis en place et d'importantes actions sont en cours de réalisation : le sondage auprès des écoles avec une action éducative à définir, l'atelier de slam avec les jeunes et une action de sensibilisation aux addictions. Elles seront réalisées dans le premier semestre 2021.

## Fiche action : « Cours de couture 2020/2021 »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Les loisirs créatifs offrent un espace de liberté où chaque participant peut mettre en valeur son imaginaire au travers de multiples savoirs faire.

Dans cette optique, la couture est un atelier ludique qui concourt au développement de savoirs faire pouvant être réinvestis au sein des familles : réalisation de vêtements, de sacs et de diverses compositions de textile. Ces divers apprentissages offrent un nouveau tremplin d'échange entre les membres d'une famille, sur l'échange de savoirs.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ Se familiariser avec le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les différentes méthodologies de couture ;
- ✦ Rendre les participants autonomes vis-à-vis de cette pratique de création ;
- ✦ Favoriser l'émergence d'une activité pouvant être réinvestie au sein des familles.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Tous les habitants, âgés d'au moins 14 ans, pourront participer au cours de couture.

#### Les attentes du public

Il est attendu que les participants puissent, au terme des cours, utiliser une machine à coudre, concevoir des modèles vestimentaires (ou autres créations textiles) sans avoir nécessairement recours à de nouvelles séances d'apprentissage.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de couture se déroulent à raison d'une séance de 2h tous les quinze jours. L'intervenante apporte tous les supports pédagogiques pour que les participants puissent évoluer tout au long des séances. Les tissus sont apportés par les participants, ce qui leur permet de choisir les matières pour confectionner leur ouvrage.

#### Qualité des intervenants

Les cours de couture sont proposés par une intervenante qualifiée, Fanny FOREST, qui donne déjà des cours sur une autre structure socioculturelle.

#### Budget

L'intervenante facture treize euros par participant et par séance. L'association prend à sa charge six euros par participant et par séance. Sur dix huit séances (exercice 2019/2020), les cours de couture représentent un coût, par participant, de 102 euros.

#### Partenaires

Ce projet ne fait l'objet d'aucun partenariat.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✦ La participation d'au moins six personnes aux différents cours ;

- ✦ L'acquisition de connaissances sur le fonctionnement d'une machine à coudre et sur les principes de créations textiles ;
- ✦ La satisfaction des participants vis-à-vis des cours proposés.

#### Les effets constatés

Il est attendu que chaque participant puisse progresser à son rythme et réutiliser les savoirs en dehors des cours de couture, de manière autonome.

#### Les difficultés rencontrées

Les ateliers de couture, comme les autres ateliers de l'association, ont été perturbés par le contexte sanitaire lié au Covid-19. À compter du mois de mars, les cours ont été suspendus et ont repris à partir du mois de mai en présentiel. Le couvre-feu, mis en place à partir du mois d'octobre, a généré la suspension des cours en présentiel au profit de cours en distanciel, sur le même format. Les participants se rejoignent aux mêmes jours et horaires qu'habituellement, sur un outil de visioconférence. Ces nouvelles modalités d'atelier, à défaut de pouvoir se réunir dans une salle, conviennent aux adhérents.

#### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les trois objectifs ont été pleinement réalisés et les participants ont été ravis de cette activité. La progression est proportionnée et permet une adaptation des projets de chacun. Le maintien de cette activité au domicile des adhérents et en visioconférence démontre la réussite de cet atelier, ou le lien social est aussi important que l'apprentissage des techniques de couture.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

L'atelier de couture, très apprécié des participants, répond à une forte demande des habitants pour réaliser des confections vestimentaires à la maison. Cet atelier devait évoluer en 2020 pour former un club de couture, avec une jauge plus importante. La situation sanitaire a freiné cette progression mais cette idée devrait être réétudiée dès la fin du couvre-feu et des normes sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19.

## Fiche action : « Parc en famille »

---

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

La vie quotidienne en famille est rythmée par de nombreuses activités qui amènent, en partie, les parents et leurs enfants à vivre les uns à côté des autres. Plusieurs familles expriment cette difficulté à prendre le temps, avec leurs enfants, de partager un jeu, un livre, une activité.

De plus, les médias audiovisuels (portable, tablette, ordinateur, console de jeux) ont pris une place importante dans les foyers et sont souvent utilisés de manière individuelle, chacun de son côté.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ Animer une journée en famille sur le parc municipal ;
- ✘ Faire découvrir des activités pouvant être réutilisées à la maison ;
- ✘ Valoriser des jeux et activités en extérieur.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Cette action concernera tous les habitants de la commune de Chauvé.

#### Les attentes du public

Cette action permettra aux familles, en dehors de la maison et des habitudes instituées, de partager un temps convivial, centré sur le vivre ensemble.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

La journée devait se dérouler un week-end (samedi ou dimanche), dans le parc municipal. Il était prévu la mise en place de jeux en bois, d'organiser un pique-nique le midi et d'animer une activité extérieure l'après-midi.

#### Qualité des intervenants

Un intervenant professionnel devait animer l'activité du matin (ludothèque). Le déjeuner et l'après-midi devaient être animés par l'association.

#### Budget

Les charges liées à ce projet concernent principalement l'intervention du ludothécaire et le pot de convivialité du déjeuner.

#### Partenaires

Aucun partenariat ne sera mis en place pour l'organisation de ce projet.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins 25 personnes à cette action ;
- ✘ La satisfaction des habitants par rapport à l'expérience partagée sur la journée ;
- ✘ Les souhaits exprimés de revivre cette expérience dans l'avenir.

#### Les effets constatés

Aucun effet n'a été constaté, l'action ayant été annulée en raison du contexte sanitaire.

### Les difficultés rencontrées

En 2020, le confinement, mis en place par l'État dans le cadre de l'épidémie de Coronavirus, a conduit une nouvelle fois à l'annulation de cette action.

### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Cette action n'a pas pu être mise en œuvre.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action doit être reconduite chaque année. Son annulation n'est qu'un report sur l'année ou l'année prochaine et nécessite que la crise sanitaire soit terminée.

## Fiche action : « Les ateliers de Yoga »

---

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Les pratiques de loisirs se sont développées tout au long du XX siècle, à la faveur d'un contexte social plus favorable (temps de travail et congés payés) mais également avec l'apparition de nouveaux modes de vie. L'émergence des nouvelles technologies a accéléré le rythme de vie des individus, contribuant à la création de nouveaux besoins : activité physique et sportive, développement du bien être, services à la personne.

Le yoga, pratique physique basée sur l'équilibre entre le corps et l'esprit, permet de prendre du temps pour soi, de se détacher de la pressurisation du temps inhérentes à nos nouveaux modes de vie.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus pour ce projet sont :

- ✦ Accompagner les habitants dans la découverte de la pratique yoga ;
- ✦ Proposer une activité visant le bien-être et l'accomplissement des participants ;
- ✦ Développer une nouvelle activité physique et sportive sur Chauvé.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Tous les habitants pourront participer à cet atelier.

#### Les attentes du public

Le yoga est une activité physique qui vise l'accomplissement de la personne à travers la respiration, la relaxation et la méditation.

Les participants apprendront à gérer leur stress, à diminuer les tensions corporelles et à construire une image bienveillante d'eux même.

Les habitants pourront ainsi réutiliser les savoirs abordés dans leur vie quotidienne.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les séances de Yoga sont organisées une fois par semaine, sur un cycle scolaire (trente six séances), à raison de deux séances d'une heure et demi les mercredis soirs.

Les séances se déroulent dans une salle municipale, mise à disposition de l'intervenante.

#### Qualité des intervenants

L'intervenante est une professionnelle diplômée mettant en œuvre d'autres ateliers de Yoga sur les communes environnantes.

#### Budget

Les charges liées à cette action comportent la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel. Le coût des prestations de l'intervenante est financé par les produits issus de la facturation aux participants.

#### Partenaires

La commune de Chauvé participe au déploiement de ces cours de Yoga en mettant à disposition de l'intervenante une salle chauffée et adaptée à cette pratique.

#### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

##### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* La participation d'au moins trente personnes aux séances de Yoga ;
- \* La satisfaction des participants vis-à-vis des objectifs de cette action ;
- \* La reconduction du projet pour d'autres habitants.

##### Les effets constatés

Il est attendu que les participants puissent réinvestir les savoirs présentés lors des séances à leur domicile. Ils devront pouvoir ressentir une amélioration de leur capacité physique et identifier un mieux-être au terme du cycle.

##### Les difficultés rencontrées

Comme pour l'atelier de couture, les cours de yoga ont été impactés par l'épidémie de Covid-19. Les cours ont été annulés au printemps lors du confinement et ont repris au mois de juin. L'organisation avait été normalement mise en place en septembre et les cours ont été à nouveau annulés à partir du couvre-feu.

Au regard du coût de cette activité, les adhérents ont été remboursés au fur et à mesure des annulations des cours.

##### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Au regard des difficultés rencontrées, les objectifs n'ont été que partiellement atteints.

#### e. LES PISTES D'AMELIORATION

Cette pratique physique répond à une forte attente des habitants : mêler une activité de relaxation, en groupe et visant la détente du corps et de l'esprit. Nous attendions au moins trente personnes aux séances et ce sont vingt-cinq inscriptions qui ont été enregistrées pour l'année 2020/2021. Dans le contexte sanitaire actuel, ce taux de participation restait positif.

Cet atelier devrait être redéployé sur la saison 2021/2022, si le contexte sanitaire le permet.

## Fiche action : « Balade contée et gourmande 2020 »

---

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Une balade contée et gourmande a été organisée en 2016 et proposait deux axes de travail : la valorisation des chemins pédestres de la Commune de Chauvé et la découverte de la faune et de la flore locale.

Nous avons également profité de cette occasion pour mettre en valeur les produits alimentaires locaux, avec l'organisation d'un apéritif à la fin de la balade.

Les balades contées et gourmandes 2016, 2017, 2018 et 2019 ayant été très appréciées, une nouvelle édition était programmée en 2020.

#### Objectifs de l'activité

Comme les années précédentes, les objectifs retenus sont :

- ✖ La découverte du patrimoine végétale et animal présent sur la commune de Chauvé ;
- ✖ La découverte de circuit pédestre autour de la commune ;
- ✖ La valorisation des produits alimentaires locaux.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Tous les habitants peuvent participer à cette action.

#### Les attentes du public

Les habitants peuvent se familiariser avec les chemins de Chauvé, bénéficier des connaissances d'un intervenant autour des plantes et goûter aux produits locaux, fabriqués sur la commune.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Cette action devait se dérouler sur une matinée. Le départ devait être réalisé à l'association Liâne avec plusieurs ânes et une carriole pour emmener les plus petits. D'une durée de deux heures, la balade devait être entrecoupée de deux lectures de conte par une bénévole de la médiathèque de Chauvé.

Trente personnes étaient attendues à cette animation.

Un temps convivial devait conclure cette journée autour de produits locaux.

#### Qualité des intervenants

Deux intervenants devaient participer à l'organisation de cette journée : une bénévole et une animatrice socioculturelle, salariée de l'association.

#### Budget

Les charges liées à ce projet devaient comprendre des fournitures alimentaires, la prestation de l'intervenante, des frais de communication et la rémunération du personnel.

Les produits sont issus des fonds dédiés de l'Espace Vie Sociale.

#### Partenaires

L'association Liâne et la médiathèque de Chauvé devaient accompagner la mise en œuvre de ce projet avec la maison des enfants.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ La participation d'au moins 25 personnes à la balade ;
- ✘ La réalisation d'une présentation de la faune et de la flore adaptée à tous les publics ;
- ✘ La satisfaction des habitants par rapport au circuit pédestre réalisé.

#### Les effets constatés

Il était attendu que chaque participant puisse utiliser les connaissances abordées lors de la balade dans un autre contexte : reconnaissance des oiseaux, des plantes et des chemins qui peuvent amener à effectuer de nouvelles balades.

Cette action devait permettre également de présenter aux habitants des produits alimentaires issus de la commune de Chauvé. Nous espérons donner envie aux habitants de consommer des produits locaux, de qualité.

#### Les difficultés rencontrées

Cette action a été annulée en raison du contexte sanitaire.

#### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Aucune analyse n'est réalisée.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCIERS

La balade contée et gourmande permet de sensibiliser les habitants à la richesse des chemins communaux : chemins pédestres, faune et flores locales, produits de proximité. Les lectures contées permettent aux enfants de mettre des mots sur leurs différentes découvertes du jour et d'associer un temps ludiques à la promenade en famille. Cette action devrait être reconduite pour 2021, en fonction du contexte sanitaire.

## Fiche action : « Accompagnement à la scolarité »

---

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Depuis plusieurs années, les familles de Chauvé questionnent les écoles et l'association sur la possibilité, pour les enfants, de relire leurs leçons avant de rentrer à la maison.

Entre les activités professionnelles des parents et les loisirs des enfants, la vie familiale offre peu de répit aux personnes. Pourtant, la lecture, le soir, des leçons réalisées dans la journée permet une meilleure mémorisation des savoirs et des apprentissages.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ De faciliter l'organisation familiale, notamment pour les enfants qui rentrent tard à leur domicile ;
- ✘ D'aider les enfants dans la relecture de leur leçon.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Cette action est organisée pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

#### Les attentes du public

Les enfants peuvent reprendre les leçons du jour, accompagnés par des adultes. Les accompagnants travaillent en concertation avec les enseignants et les parents.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Trois séquences sont proposées par semaine, de 16h15 à 18h30, les lundis, les mardis et les jeudis. Les six accompagnants proposent des sessions de trente minutes pour tous les enfants souhaitant y participer.

Les enfants qui partent en premier de l'accueil périscolaire bénéficient des premiers créneaux horaires.

#### Qualité des intervenants

Une salariée de l'association met en place ce service, avec cinq bénévoles. Des réunions sont proposées pour améliorer l'accompagnement des enfants. Des échanges avec les professeurs des deux écoles peuvent être mis en place pour faciliter le bon déroulement de ce service.

#### Budget

Ce service est gratuit pour les enfants ne fréquentant pas l'accueil périscolaire. Pour les enfants déjà présents sur cet accueil, il n'y a pas de coût supplémentaire.

#### Partenaires

Les écoles et les associations de parents d'élève participent activement à l'organisation de ce service.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✘ L'attribution d'au moins un créneau horaire à chaque enfant inscrit ;
- ✘ La satisfaction des enfants et familles vis-à-vis de ce service.

### Les effets constatés

Il est attendu que parents et enfants puissent mieux apprécier le temps partagé en famille, au retour de l'école et du travail. De cette manière, les tensions et difficultés liées à la relecture des leçons du jour peuvent être réduites.

### Les difficultés rencontrées

Les professeurs des écoles travaillent avec des méthodes pédagogiques différentes et les accompagnants doivent composer avec cette diversité pour ne pas interférer dans les apprentissages des enfants.

Le contexte sanitaire, comme pour les autres actions, a d'abord généré une fermeture de ce service lors du confinement, puis modifié son fonctionnement. L'association a fait le choix d'interrompre les venues des bénévoles pour ne laisser que la salariée au contact des enfants. Cette réorganisation diminue la jauge d'accueil sur ce service, qui bénéficie désormais aux enfants considérés comme prioritaires (difficultés dans les apprentissages - mémorisation, etc.).

### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

L'action est pleinement réalisée et satisfait les familles. Certains enfants ayant des problèmes de comportement ou des difficultés dans les apprentissages scolaires font des progrès remarquables par les parents.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce service permet à une trentaine d'enfants par soir de relire les leçons du jour. Le contexte sanitaire a réduit notre capacité d'accueil les soirs mais cet accompagnement a été partiellement maintenu. Cette action sera reconduite pour l'année 2021/2022, en espérant que les bénévoles puissent à nouveau participer à ce dispositif.

## Fiche action : « Sondage sur l'utilisation des médias audiovisuels »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Les médias audiovisuels ont pris une place importante dans la vie familiale. Les téléphones portables, les tablettes, les ordinateurs et les télévisions sont des supports de communication omniprésents. Ils sont parfois présentés comme des perturbateurs dans les relations entre les parents et leurs enfants, entre les fratries, dans les lieux de collectivités.

Pour identifier la réelle consommation « audiovisuelle » des enfants, un sondage a été réalisé sur les écoles de la commune.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✘ Questionner les enfants et leurs parents sur les modalités d'utilisation des médias audiovisuels ;
- ✘ Analyser les données issues des questionnaires pour mettre en perspective des axes de travail pour les acteurs éducatifs de la commune ;
- ✘ Proposer une action de sensibilisation auprès des enfants de la commune.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de 3 ans à 12 ans, scolarisés aux écoles de la commune de Chauvé.

#### Les attentes du public

Il était attendu que toutes les familles (enfants et parents) puissent s'exprimer dans le questionnaire et connaître les résultats de l'enquête.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Ce projet s'est déployé sur plusieurs mois et comprenait les étapes suivantes :

En 2018, le comité de pilotage du Projet Éducatif de Territoire souhaitait mettre en œuvre une action auprès des familles pour les sensibiliser à la gravité des faits violents présents dans les écoles.

En 2019, ce même comité décide, dans le prolongement des réflexions sur la violence, de questionner l'importance des médias audiovisuels dans le comportement des enfants.

Dans le premier trimestre 2020, une animatrice prépare une trame de questionnaire avec les critères suivants : un exemplaire pour les enfants ; un exemplaire pour les parents ; la définition de questions objectives, permettant une approche qualitative (expression libre) et quantitative.

Le confinement a interrompu le déploiement de cette action. Celle-ci a été reprise en décembre 2020 avec la rédaction définitive des questionnaires. Il restait alors les étapes suivantes à mettre en œuvre en 2021 :

- ✘ Transmissions des questionnaires aux familles et exploitation des données pour réaliser une synthèse (janvier/février 2021) ;
- ✘ Définition et mise en œuvre d'une action de sensibilisation auprès des enfants (dernier trimestre 2021).

Les questionnaires ont été transmis aux familles selon la répartition suivante : 320 questionnaires pour les enfants et 360 questionnaires pour les adultes. Il y a eu plus de questionnaires « adulte » d'éditer pour tenir compte des familles séparées et recueillir les réflexions des deux parents.

#### Qualité des intervenants

Les salariés de l'association ont été sollicités pour réaliser le questionnaire et la synthèse des données.

## Budget

Les principales charges présentées dans cette action comprenaient les charges de personnel.

## Partenaires

Plusieurs partenaires ont accompagné la réalisation de ce projet : la commune de Chauvé, les écoles communales et les associations de parents d'élève.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* La déclinaison d'un sondage à destination des enfants et des familles ;
- \* Les taux de participation pour les enfants et leurs parents ;
- \* La définition d'une action de sensibilisation.

#### Les effets constatés

Sur l'ensemble des questionnaires transmis aux écoles, 205 questionnaires « adulte » ont été complétés, soit une participation de 57% et 246 questionnaires « enfant » ont été complétés, soit une participation de 77%.

Les questionnaires « adulte » ont été remplis entièrement par les parents, avec des précisions et de nombreux commentaires, indiquant un intérêt certain pour ce sujet. Il en est de même pour les questionnaires « enfant ».

Plusieurs familles ont exprimé leurs questionnements ou inquiétudes vis-à-vis des médias audiovisuels et de l'utilisation qui en est faite par leurs enfants.

Le choix de faire compléter un questionnaire par les enfants et un par les parents avait pour objectif de les inciter à échanger sur leurs réponses, identifier les différences et comprendre sur ce que cela pouvait induire dans leur fonctionnement familial.

Les effets constatés seront également à apprécier au regard de la communication de l'enquête auprès des familles, prévue en avril 2021.

#### Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté particulière n'a été soulevée lors de ce projet, tous les acteurs ont accompagné la mise en place de cette action et ont facilité la transmission et la récupération des questionnaires aux familles.

#### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été partiellement atteints, la définition d'une action de sensibilisation n'ayant pas encore été programmée. Toutefois, ce décalage dans la calendrier prévisionnel est dû à l'épidémie de Covid-19 et les premières étapes réalisées sont très satisfaisantes.

### e. CONCLUSION ET ECHEANCES

Cette action, portée par un collectif d'acteurs éducatifs, démontre l'intérêt de travailler localement sur des problématiques rencontrées tous les jours dans les établissements. La première phase de recueil des données a mis en perspective des axes de travail qui pourront être réutilisés pour porter une action de sensibilisation auprès des familles.

## Fiche action : « Atelier tricot »

---

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Une bénévole de l'association souhaitait proposer des cours de tricot pour transmettre son savoir. Étant professeur des écoles, elle a défini un projet pour les enfants de la commune.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- \* Faire découvrir les techniques de tricot aux enfants ;
- \* Permettre aux enfants de réaliser leur projet dans cette activité.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Ce projet était organisé pour les enfants de sept ans à dix ans et habitant sur la commune de Chauvé.

#### Les attentes du public

Il était attendu que chaque enfant puisse réaliser un projet en tricot.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Les cours de tricot ont eu lieu les vendredis soirs, de 16h30 à 17h30, à la maison des jeunes et jusqu'au 15 mars 2020.

À la rentrée scolaire et au regard du nombre importante d'inscriptions, un deuxième créneau a été ouvert et l'organisation suivante a été proposée jusqu'au vacances d'octobre : les mardis soirs et les vendredis soir, de 16h30 à 17h30, à la maison des jeunes. En raison du couvre-feu, cet atelier n'a pas repris.

Ces cours sont gratuits et animés par une bénévole. Les séances ont été divisées en cycle, entre chaque période de vacances scolaires, pour pouvoir accueillir plus d'enfants et laisser le temps aux participants de maîtriser les bases du tricot.

Le matériel est mis à disposition des enfants mais ils peuvent également l'amener de leur maison.

#### Qualité des intervenants

L'intervenante bénévole, professeurs des écoles à la retraite, maîtrise différentes techniques pour produire des ouvrages variés.

#### Budget

Cette activité ne comporte que des charges de petit matériel.

#### Partenaires

Aucun partenaire n'a été associé à ce projet.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* La réalisation des projets des enfants ;
- \* La satisfaction des enfants sur le déroulement des séances.

### Les effets constatés

Les enfants, en découvrant les techniques de tricot, peuvent désormais réinvestir ces connaissances dans des projets personnels, réalisés à la maison.

Cet atelier participe à la valorisation des savoirs des enfants et favorise leur confiance en eux. Il permet également de les sensibiliser à la réparation de leurs tenues vestimentaires, démarche écologique intéressante à aborder avec les enfants.

### Les difficultés rencontrées

Cette activité a eu un succès important mais l'intervenante n'a pu accueillir qu'un groupe limité d'enfants, pour pouvoir les accompagner dans leur apprentissage.

Comme les autres ateliers de l'association, l'épidémie de Covid-19 a interrompu à deux reprises le déroulement des cycles de tricot. Pour l'instant, cet atelier est suspendu.

### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Sur les périodes d'ouverture, les objectifs ont été pleinement réalisés et aucun écart n'a été constaté.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cet atelier a été très demandé par les enfants dès sa mise en place, en septembre 2019. Cette première année de fonctionnement, malgré la fermeture, a même permis de créer un deuxième créneau hebdomadaire.

Cet atelier devrait être reconduit à la prochaine rentrée scolaire 2021, en espérant que la dynamique suscitée en 2020 se poursuive.

## Fiche action : « Vacances Loisirs Pour Tous »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

Moins d'un français sur deux ne part pas en vacances plus d'une semaine sur la période estivale, un sur quatre ne part pas du tout. La corrélation entre les revenus du ménage et le taux de départs en vacances est très forte, indiscutable. Les voyages, les loisirs, les rencontres, l'ouverture au monde extérieur sont pourtant primordiaux dans le développement des enfants et le bien-être de tout un chacun. Nos structures proposent habituellement des solutions de départ en séjours adaptées aux enfants, mais très rarement des solutions permettant les temps de partage en famille. Le dispositif « V.L.P.T. » mis en place par la C.A.F. permet aux habitants, quelle que soit leur situation financière, d'imaginer et organiser un temps de loisirs ou de vacances, individuel ou en famille. L'association « La Maison des Enfants » a décidé de s'allier à Anim'Action, Arthon Animation Rurale et l'AFR de Chéméré pour proposer une offre globale et complète d'accompagnement aux vacances et aux loisirs pour les ménages à faible revenu du territoire d'intervention commun. Au-delà de l'accompagnement financier lié à l'épargne bonifiée, l'expérience de l'association en terme d'organisation de séjours et d'animation permet d'accompagner les familles sur les aspects logistiques et pédagogiques d'une journée de loisirs ou d'un séjour de vacances.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Favoriser les temps de loisirs et de vacances en famille ;
- ✕ Proposer un triple accompagnement financier, logistique et pédagogique ;
- ✕ Permettre aux familles de s'investir dans un dispositif pluriannuel auprès d'une association locale.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Ce dispositif est mis en place pour toutes les familles du Pays-de-Retz. Elles peuvent choisir d'être accompagnées par l'une des quatre associations partenaires.

#### Les attentes du public

Il est attendu que les familles puissent renouer avec un départ en vacances ou organiser des temps de loisirs en familles qu'elles n'avaient pas ou plus l'habitude de s'octroyer.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Même si le dispositif peut être adapté à la situation de chaque famille, il est organisé de manière à fonctionner sur un cycle d'année scolaire avec, en point de mire, la saison estivale. Un premier temps d'entretien individuel a été proposé à l'automne 2020 pour le démarrage des contrats. Il a permis de redéfinir plus précisément les attentes et besoins de chaque famille, de clarifier et signer le contrat lié à l'épargne. Ensuite, plusieurs temps collectifs devraient se dérouler sur l'année 2021. Les thématiques pourront être définies avec le groupe mais ces derniers seront soumis à l'évolution du contexte sanitaire. Au moins un temps sera proposé en lien avec la médiathèque communale et un temps de sortie en commun avec les autres « E.V.S. » du territoire sera proposé.

L'association a également rejoint en 2020 le dispositif « Saison solidaire » mis en place par les acteurs culturels du Pays-de-Retz et coordonné par le collectif « Spectacle en Retz ». Ce dispositif nous permettra de proposer des places de spectacles à des familles en difficulté financière. En fonction des situations, un accompagnement par un professionnel ou un bénévole de l'association pourra être envisagé.

#### Qualité des intervenants

Ce dispositif est coordonné par le directeur adjoint de la structure.

## Budget

La bonification des épargnes des familles étant prise en charge par la C.A.F. de Loire-Atlantique, le coût de ce dispositif équivaut aux charges de personnel liées à la coordination du dispositif et aux différents temps d'animation en famille.

## Partenaires

La C.A.F. de Loire-Atlantique organise le déploiement de ce dispositif sur son territoire. La fédération Animation Rurale 44 accompagne l'association sur la gestion des épargnes et coordonne le dispositif au sein de ses adhérents. Notre association et les associations « Anim'Action », « AFR de Chéméré » et « Arthon Animaton Rurale » sont partenaires de cette action par la construction d'une communication et l'organisation d'une journée d'animation en familles commune.

### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

#### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- ✖ La réalisation des projets des familles ;
- ✖ La part des familles s'inscrivant dans le dispositif sur la durée ;
- ✖ La satisfaction des familles sur les différentes formes d'accompagnement ;
- ✖ Le nombre de familles à bénéficier de l'accompagnement.

#### Les effets constatés

Le dispositif étant mis en place sur la fin de l'année 2020, il est trop tôt pour en observer des effets.

#### Les difficultés rencontrées

Il est difficile pour les familles en difficultés financières de demander de l'aide pour les loisirs/les vacances, elles jugent que cela n'est pas prioritaire pour elles, qu'elles doivent avant tout régler leurs autres soucis financiers. Certaines familles, pouvant bénéficier du dispositif mais se sentant moins « dans le besoin » ne souhaitent pas en bénéficier pour laisser la possibilité à d'autres d'en profiter ou pour ne pas se sentir « assistées ».

Pour certaines, il est également assez difficile de se projeter six à dix mois en amont sur un projet de vacances. Sur l'année 2020, les incertitudes liées au contexte sanitaire sont venues s'ajouter à celles liées à la situation financière des familles.

#### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Il est encore trop tôt pour réaliser cette analyse.

### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Ce dispositif est nouvellement mis en place par l'association et s'inscrit dans une volonté plus large d'accompagnement social des familles. Il est amené à être pérennisé dans l'organisation de l'espace de vie sociale.

## Fiche action : « Permanences administratives, numériques et sociales »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

La dématérialisation des supports administratifs est devenue incontournable dans tous les secteurs professionnels. Pour suivre et accompagner cette évolution, la plupart des ménages français ont acheté un poste informatique pour pouvoir réaliser ces formalités administratives. Toutefois, certains habitants n'ont pas été formés à la manipulation des outils informatiques, ne souhaitent pas se former ou ne sont pas en capacité de les réaliser (raisons économiques, socioculturelles, générationnelles). Ces diverses situations fragilisent la participation de ces citoyens dans la vie sociale, notamment en milieu rural.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✦ d'accompagner les habitants du territoire à la rédaction de courriers et lettres de motivation, à la découverte des sites internet des partenaires publics (CAF, Pôle Emploi, Pornic Agglo, Gouvernement, ...), à l'initiation des outils informatiques et à l'orientation vers des acteurs de la vie sociale (services à la personne, structures sociales & médicosociales).
- ✦ d'aider les habitants à exercer leur droit ou trouver des lieux ressources pour y parvenir. La mobilité des habitants et l'accessibilité aux différents services publics (CAF, Pôle emploi, La poste, MSA...) est un axe de travail prioritaire sur ce projet.

### a. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Les permanences ont vocation à accompagner toutes les personnes concernées par les situations présentées ci-dessus. Aucun critère n'est retenu pour bénéficier de ce service, sauf à considérer que les habitants de la commune de Chauvé sont priorités.

#### Les attentes du public

Les habitants sont accompagnés dans leur démarche par un salarié et une bénévole. À ce titre, ils pourront utiliser un espace informatique, soumettre leurs problématiques et être orientés vers les services compétents.

### b. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Une permanence est organisée tous les mercredis matins, sur le temps scolaire, de 10h à 12h et à la médiathèque de Chauvé. Lors de ces permanences, l'accueil est ouvert à tous et se fait dans une pièce de la médiathèque permettant d'être à l'écart du public et de garantir la discrétion nécessaire à ce type d'accompagnement. Il est possible de venir avec son matériel informatique ou d'utiliser le poste mis à disposition du public.

Dans tous les cas, un accompagnement est proposé aux personnes et une information sur les services de l'État compétents est proposée. En cas d'un besoin de suivi plus approfondi ou d'indisponibilité sur les temps de permanences, les habitants peuvent solliciter un rendez-vous sur un autre créneau.

En 2020, les permanences n'ont pu être assurées pendant les périodes de confinement et de restrictions d'accueil liées à l'épidémie de Covid-19. Elles ont néanmoins été ré-ouvertes dès que les conditions règlementaires le permettaient.

#### Qualité des intervenants

Les permanences sont assurées par le directeur adjoint de l'association et une bénévole de l'association. En plus des formations initiales du salarié, une formation à l'« accueil social universel » (Conseil Départemental 44) et une formation à l'utilisation du site de Pôle Emploi co-organisée par un relais C.A.F. ont été suivies.

#### Budget

Le budget comprend deux types de charges : les charges de personnel et les achats d'équipement.

Les charges de personnel représentent le principal coût de cette action avec l'intervention d'un salarié à la médiathèque les mercredis matins et les rencontres individuelles sur les autres jours de la semaine. Les temps de formation et la préparation des rencontres avec les bénéficiaires complètent un temps de travail estimé, sur l'année 2020, à 3 000 Euros.

Les achats d'équipement ont permis l'aménagement du poste d'accueil à la médiathèque, avec l'achat d'une table, de matériels informatiques et bureautiques.

La Préfecture de Loire-Atlantique a subventionné cette action à hauteur de 3 000 Euros dans le cadre du Fonds de Développement de la Vie Associative.

#### Partenaires

La Préfecture, la C.A.F et la commune de Chauvé ont participé au déploiement de ce projet par l'octroi d'une subvention ou la mise à disposition de bâtiment.

#### c. EVALUATION DE L'ACTIVITE

##### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* La réalisation d'au moins 36 permanences chaque année ;
- \* Les accompagnements et orientations réussies en fonction des demandes émises par les bénéficiaires ;
- \* La satisfaction des personnes accueillies.

##### Les effets constatés

Les habitants ont pu soumettre leurs difficultés ou besoins d'accompagnement, sur des thématiques très diversifiées : demande de permis poids lourd ; création de messagerie internet ; reconduction de carte d'identité ; transferts de fichiers sur l'ordinateur ; déclaration des pertes de documents administratifs ; utilisation des logiciels bureautiques, etc.

Toutes ces demandes ont fait l'objet d'un accompagnement qui a abouti à la résolution du problème ou à l'orientation des personnes vers les services compétents.

Cet accompagnement social est bonifié par l'implication du salarié de l'association dans plusieurs réseaux portés par des partenaires du territoire. La reconnaissance des différents acteurs publics ou associatifs permet une meilleure orientation des habitants vers les ressources à leur disposition.

##### Les difficultés rencontrées

Ce service a été déployé au début de l'année 2020, avec une double contrainte :

- les élections municipales imposaient une communication neutre, ou il ne pouvait être présenté la mise en place de cette nouvelle action en faveur des habitants (locaux mis à la disposition par la commune de Chauvé, communication via le bulletin municipal) ;
- Après les élections municipales, l'épidémie de Covid-19 a bouleversé notre fonctionnement, conduisant à la fermeture de nos services et à la mobilisation de nos ressources à destination des familles étant considérées comme prioritaires (mode de garde petite enfance et enfance).

La conjonction de ces deux « évènements » a complexifié le déploiement de ce projet.

##### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Plusieurs permanences ont été annulées suite aux dispositions reçues de la part de l'État. Au regard de notre projection, réalisée en 2019, les objectifs sont considérés comme partiellement atteints.

Si les ouvertures n'ont pas été celles attendues, la satisfaction des bénéficiaires et la diversité des thématiques abordées renforcent la pertinence de poursuivre ce travail social.

#### d. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Cette action a été portée jusqu'à son terme, dans un contexte particulièrement défavorable. Le fonctionnement a été mis en place, le salarié et la bénévole de l'association poursuivent les accompagnements et l'année 2021 devrait permettre de communiquer plus largement auprès des habitants.

## Fiche action : « Festival Chauvé ciné-mômes »

### a. L'ACTIVITE

#### Constat de l'activité

La commune a rénové le théâtre communal, l'a équipé en matériel audio/vidéo et le met à disposition des associations. Cet équipement est principalement utilisé par deux associations de théâtre et de spectacle vivant. Pour compléter cette offre de loisirs et développer une nouvelle action éducative en faveur des enfants, la médiathèque de Chauvé, avec l'appui de la mairie, a souhaité développer un festival de cinéma dédié aux familles.

#### Objectifs de l'activité

Les objectifs retenus sont :

- ✕ Développer une nouvelle offre culturelle sur la commune ;
- ✕ Permettre aux enfants qui ne partent pas en vacances de bénéficier d'une activité culturelle et gratuite.

### b. LES ATTENTES DES HABITANTS

#### Le public concerné

Ce projet est organisé pour les familles prioritairement de Chauvé : enfants, adolescents et parents.

#### Les attentes du public

Il était attendu que les familles et enfants puissent profiter d'un espace dédié à l'univers des arts pour découvrir et développer une culture cinématographique.

### c. MISE EN ŒUVRE ET ORGANISATION

#### Descriptif de l'organisation (fréquence / méthode pédagogique)

Lors des vacances scolaires de février et sur une semaine, le festival « chauvé cinémômes » a proposé six séances, réparties de la manière suivante :

- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis (après-midi), pour les enfants ayant entre six ans et douze ans ;
- le mercredi (matin), pour les enfants ayant entre deux ans et six ans.
- le samedi (après-midi), pour les familles.

Un goûter était proposé après chaque séance pour mettre en avant la convivialité de cet évènement familial.

#### Qualité des intervenants

Il n'y avait pas d'intervenant pour ce projet mais les films retenus en amont par la médiathèque étaient de qualité et ont été appréciés par les enfants/familles. Les films ont été mis ensuite à la disposition des adhérents de la médiathèque.

#### Budget

Ce projet a été financé par divers produits et, notamment, les dons des entreprises locales et des associations de parents d'élèves, pour un montant global de 540 Euros.

L'enveloppe budgétaire était valorisée à environ 1 076.07 Euros. L'espace de vie sociale a financé le reste à charge sur ce projet, soit une enveloppe de 536.07 Euros.

#### Partenaires

La médiathèque, à l'initiative de ce projet, a coordonné la mise en place de ce dispositif. Plusieurs acteurs locaux ont accompagné cette dynamique : habitants, services techniques communaux, les associations de parents d'élèves, l'association La maison des enfants.

#### d. EVALUATION DE L'ACTIVITE

##### Les outils d'évaluation

Les outils/critères d'évaluation retenus sont :

- \* La réalisation d'au moins six projections ;
- \* Une fréquentation globale d'au moins 150 personnes ;
- \* La satisfaction des enfants/adolescents/familles sur le déroulement des séances.

##### Les effets constatés

Les retours ont été très positifs, de nombreux chauvéens ont apprécié cette initiative et la possibilité d'aller voir sur un grand écran un film d'animation.

Chaque jour, entre 80 et 100 personnes sont venues au cinéma, soit plus de 460 personnes sur la semaine et une participation importante des enfants (70% des 460 personnes). Pour la plupart, les personnes étaient originaires de Chauvé.

Plusieurs assistantes maternelles et les professionnelles de la micro crèche étaient présentes lors de la séance du mercredi matin.

##### Les difficultés rencontrées

Aucune difficulté n'a été repérée sur ce projet.

##### Analyse des écarts entre les objectifs et les résultats obtenus

Les objectifs ont été pleinement atteints pour cette première année de fonctionnement.

#### e. CONCLUSIONS ET ECHEANCES

Plusieurs pistes ont été évoquées pour la deuxième édition :

- \* proposer plutôt un film le mercredi après-midi pour les pré-ados ;
- \* proposer une séance pour les adultes ;
- \* anticiper la venue d'un public extérieur à Chauvé et adapter le fonctionnement pour maîtriser le coût de cet évènement.

# LE RAPPORT FINANCIER

## 2020

- Maison des enfants -

## VI. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER

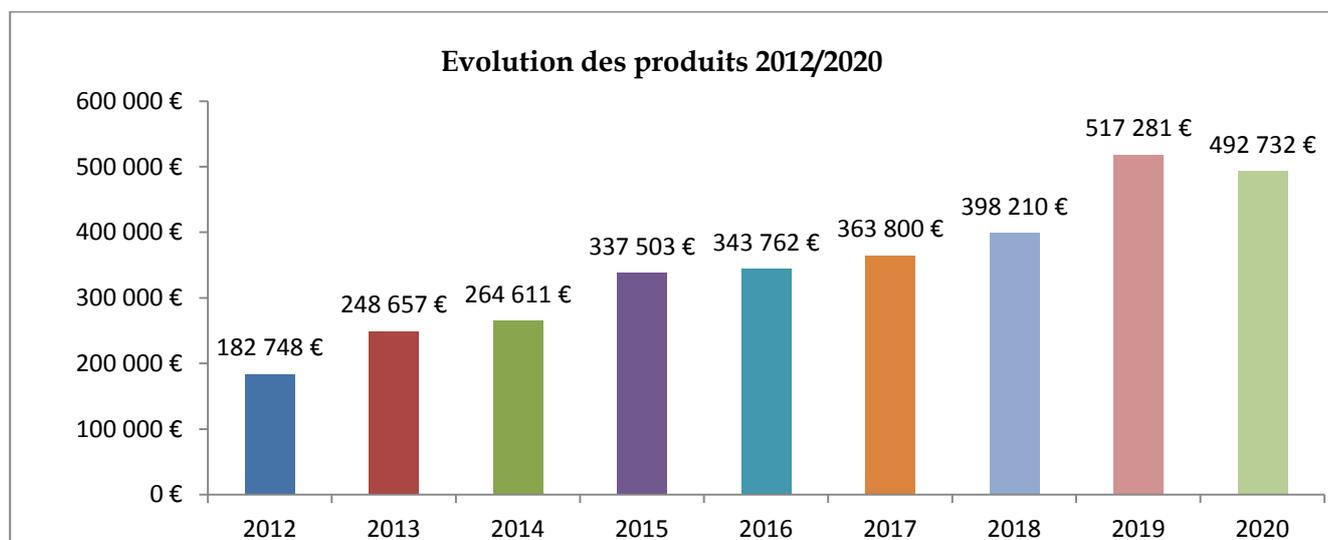
Le rapport financier 2020 reprend l'ensemble des éléments importants issus du compte de résultat 2020<sup>6</sup>, du bilan de 2020 et du suivi de trésorerie.

Le budget prévisionnel 2021<sup>7</sup> est, quant à lui, référencé dans les annexes.

### Les produits de l'exercice 2020

Les produits de l'exercice 2020 sont issus des produits d'exploitation, des produits financiers et des produits exceptionnels.

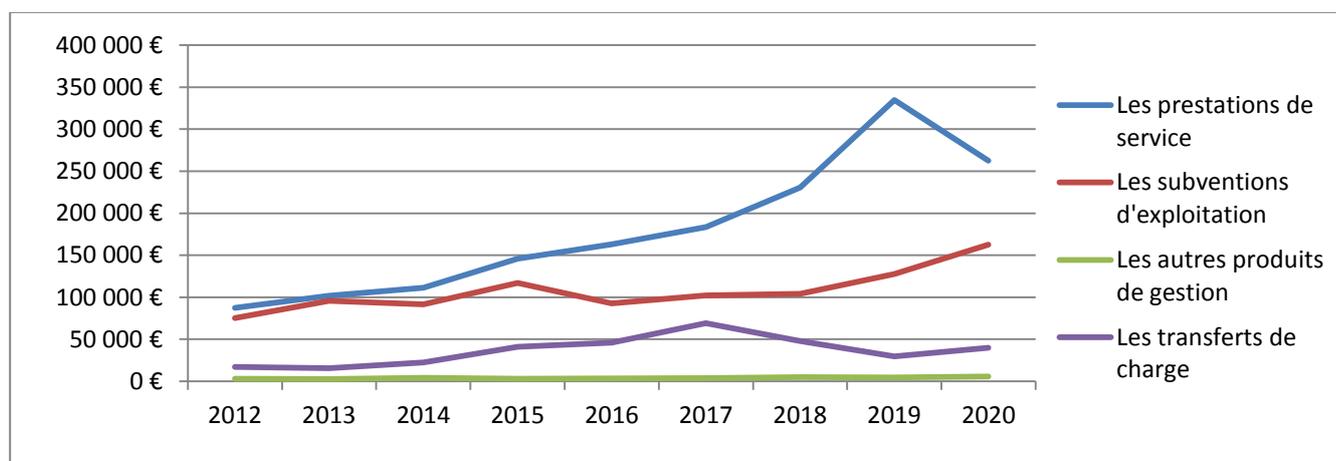
Les produits, en constante augmentation sur les derniers exercices, diminuent pour la première fois avec l'exercice 2020, soit une baisse de ressources de 24 549 € :



#### a. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les gains de l'association. Ils comprennent les prestations de service, les subventions d'exploitation, les autres produits de gestion et les transferts de charge.

Les produits d'exploitation se répartissent de la manière suivante sur l'exercice 2020 :

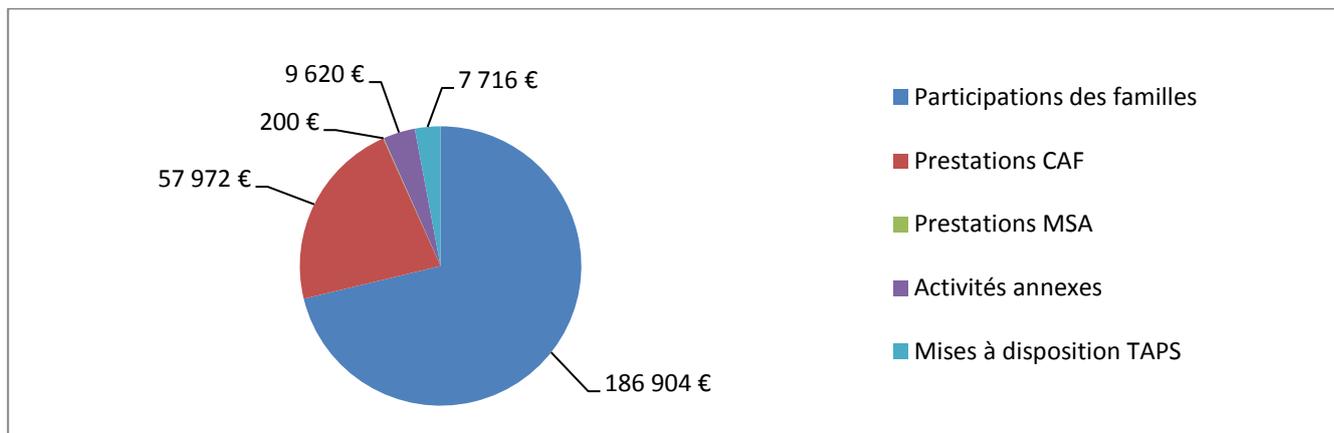


<sup>6</sup> Cf. Annexe 5 « Le rapport financier 2020 », p.80

<sup>7</sup> Cf. Annexes 6 et 7 « Les charges prévisionnelles 2020 » et « Les produits prévisionnels 2021 », p.107-109

## Les prestations de service

Les prestations de service représentent les produits perçus par l'association en rapport avec les activités proposées aux adhérents. Pour 2020, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2019 et 2020, on remarque une diminution de 72 215 €, avec les évolutions suivantes :

- \* - 57 458 € de participation des familles ;
- \* - 2 751 € de prestation de service CAF ;
- \* - 185 € de prestation de service MSA ;
- \* + 5 890 € de produits des activités annexes ;
- \* - 17 711 € de mise à disposition de personnels.

Les participations des familles ont été directement impactées par l'épidémie de Covid-19. Celle-ci, avec un confinement au printemps et un couvre-feu à l'automne, a d'abord généré une fermeture de nos services puis une réduction globale de notre activité. Cela s'est traduit de différentes manières selon les secteurs concernés :

- le secteur « Petite enfance » a connu une dégradation de son activité sur les mois de mars à juin 2020, avant de retrouver une activité habituelle à partir du mois de juillet ;
- le secteur « enfance » a restreint son activité aux familles ayant des fonctions considérées comme prioritaires au mois de mars, avril et mai, et uniquement sur les services périscolaires. L'activité estivale a ensuite été importante malgré la suspension des séjours. Les fréquentations des mois de septembre et d'octobre étaient similaires à l'exercice 2019 mais la mise en place du couvre-feu a fait chuter les activités de ce secteur ;
- le secteur « jeunesse », pour les mêmes raisons, a été fermé jusqu'en mai et a repris une activité réduite à partir du mois de juin. La période estivale et les mois de septembre et d'octobre ont connu une fréquentation plus mesurée que l'exercice 2019. La mise en place du couvre-feu en octobre a ensuite réduit l'activité de ce service aux vacances de décembre.

Les prestations de service CAF et MSA, indexées sur les heures d'accueil réalisées dans les secteurs enfance et jeunesse, connaissent une baisse par rapport à l'exercice 2019. Cette réduction des prestations concerne principalement l'espace de vie sociale, secteur fortement impacté par l'épidémie, dont plusieurs actions n'ont pu être organisées. Il est également remarqué que les mécanismes mis en place par ces partenaires pour soutenir notre secteur d'activités permettent d'amortir des pertes normalement conséquentes.

Les produits des activités annexes, valorisés uniquement par le secteur « Famille – Espace de vie sociale », a connu une forte augmentation entre 2019 et 2020. La création d'un deuxième cours de yoga et le non remboursement des différents ateliers sur la période de janvier à juin 2020 contribuent à cette évolution positive.

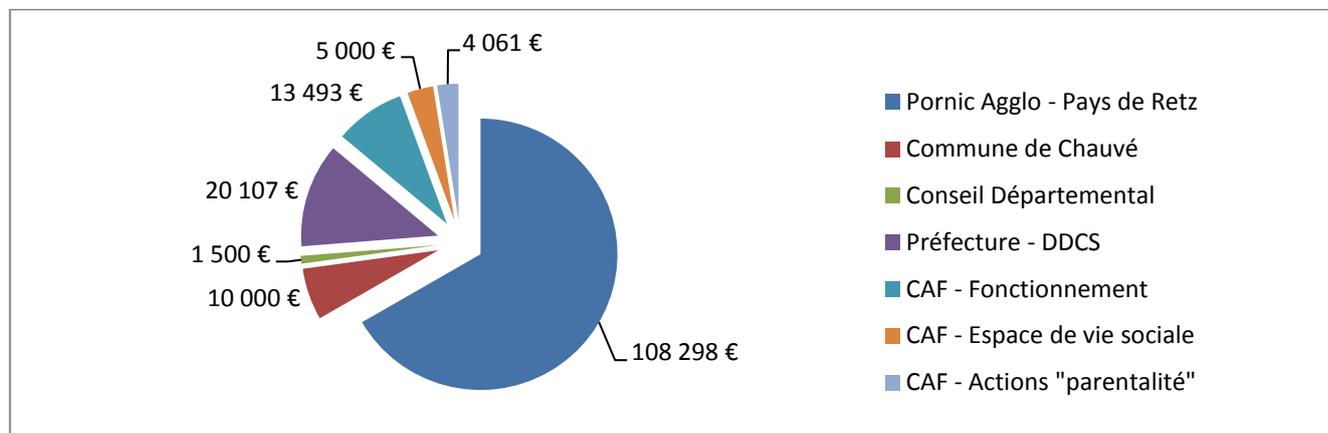
Les mises à disposition de personnel concernent le service de restauration scolaire et les temps d'activités périscolaires. La diminution de ce compte en 2020 comprend les raisons suivantes :

- clôturées à la fin de l'année scolaire 2018/2019, les activités « Taps » génèrent une diminution des valorisations de la commune de Chauvé, les salariés de l'association n'intervenant plus dans ce cadre ;
- la fermeture des écoles lors du confinement ont réduit l'activité du restaurant scolaire. La mise à disposition des salariés intervenant pour la mairie dans l'encadrement de la pause méridienne a été suspendue et a généré

une perte de ressources. Celle-ci a été partiellement neutralisée par le dispositif d'activité partielle mis en place par l'association.

### Les subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation représentent toutes les subventions perçues par l'association pour mettre en œuvre le projet et les différentes actions concernées. Pour 2020, elles comprennent la répartition suivante :



Entre 2019 et 2020, on remarque les évolutions suivantes :

- \* + 108 298 Euros de subvention communautaire ;
- \* - 101 000 Euros de subvention communale ;
- \* + 13 000 Euros de subvention de la Préfecture ;
- \* + 12 043 Euros de subvention d'exploitation de la CAF ;
- \* + 2 561 Euros de subvention REAAP de la CAF.

Ces subventions sont, pour une part, sur un dispositif pluriannuel : convention tripartite avec la CAF et la Commune de Chauvé (Espace de vie sociale) et Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire.

La subvention communale a fortement diminué en 2020 mais correspond au transfert des compétences « petite enfance, enfance et jeunesse » à la communauté d'agglomération Pornic Agglo – Pays de Retz. Cette enveloppe budgétaire correspond au financement de l'Espace de vie sociale.

Comme présenté précédemment, le soutien financier de la communauté d'agglomération reprend les engagements mis en place sur l'exercice précédent. Celui-ci a toutefois été bonifié à hauteur de 5 298 Euros pour soutenir les ouvertures de l'accueil périscolaire pendant le confinement, notamment sur des amplitudes plus importantes qu'habituellement et lors des week-ends.

En 2020, la Préfecture de Loire atlantique a validé le financement d'un poste de coordinateur/animateur pour la maison des jeunes, dans le cadre du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire. Cette subvention représente une enveloppe de 7 107 € par an, jusqu'en 2021.

L'association a également reçu deux subventions dans le cadre du dispositif des vacances apprenantes, pour des montants respectifs de 6 000 € et 4 000 €. Ces soutiens sont venus conforter des projets d'activités diversifiés, notamment les stages spécifiques pour les enfants de 9 à 11 ans.

Les subventions liées au Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité concernent le projet soutenu sur les deux exercices 2020/2021 : « De l'enfant d'aujourd'hui à l'adulte de demain ».

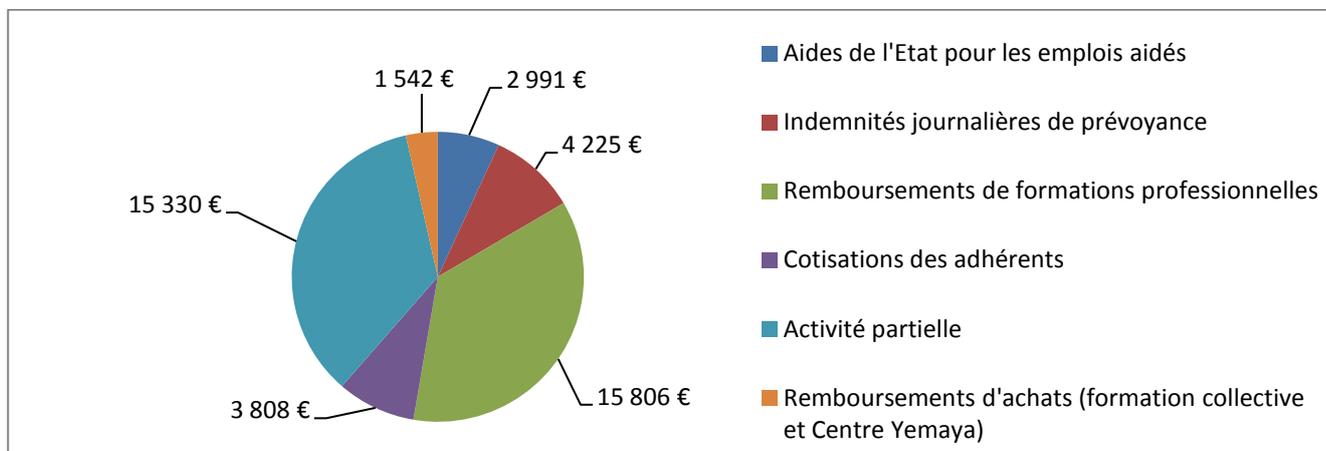
La subvention d'investissement CAF a financé le déploiement de l'espace famille de l'association. La subvention de 6 000 Euros a accompagné l'acquisition des logiciels et le déploiement des formations auprès des salariés. Elle est amortie en partie sur deux exercices (2020/2021).

La CAF a également soutenu la fermeture de la micro crèche en accordant une aide spécifique en fonction des accueils non honorés par l'association. Cette enveloppe budgétaire, estimée à 10 737 Euros, a réduit le déficit de ce service sur l'exercice 2020.

La subvention attribuée par le Conseil départemental est présentée dans la partie dédiée aux partenaires associatifs et est valorisée à 1 500 Euros sur l'exercice 2020.

### Les transferts de charge et autres produits de gestion

Les autres produits de gestion correspondent aux cotisations versées par les adhérents pour leur participation aux activités de l'association. Les transferts de charge représentent tous les produits perçus par l'association pour la formation professionnelle, pour les contrats aidés par l'Etat et pour le remboursement des arrêts maladie des salariés.



Entre 2019 et 2020, on remarque les évolutions suivantes :

- \* - 3 268 € d'aide de l'Etat pour les emplois aidés ;
- \* + 3 266 € d'indemnités journalières de sécurité sociale ;
- \* - 5 442 € de remboursements de formations professionnelles ;
- \* - 799 € de cotisations des adhérents ;
- \* + 15 806 € d'activité partielle ;
- \* + 1 542 € de remboursements d'achats.

Les transferts de charge liés aux emplois aidés dans l'association ont fortement diminué en 2020. Les dispositifs d'aide à l'emploi ont été réduits au profit de l'apprentissage et il ne reste qu'un seul poste de travail financé dans ce cadre. Ce financement a été clôturé le 31 août 2020 avec le départ de la salariée positionnée sur l'emploi aidé.

Les indemnités journalières de sécurité sociale traduisent les ressources issues des arrêts maladies des salariés. Elles ont augmenté et se répartissent en deux catégories : le congé maternité (3 333 €) et les arrêts maladies de droit commun (892 €).

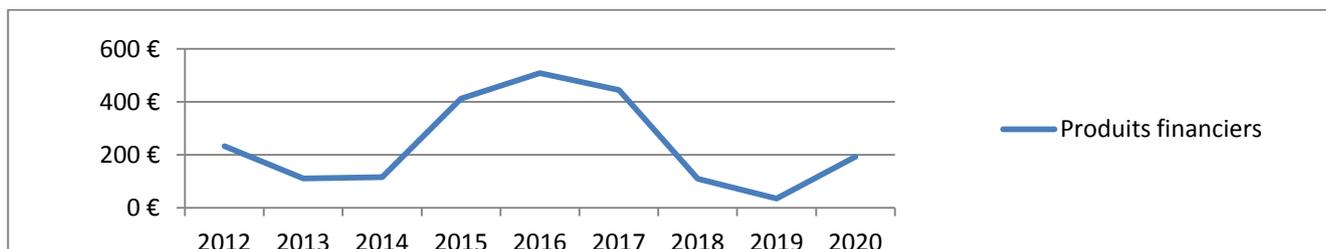
Les remboursements d'achats, valorisés à 1 54 € euros, représentent principalement les remboursements du Centre YEMAYA pour les cours de Yoga ayant été annulés en novembre et décembre 2020.

Les remboursements de formations professionnelles restent conséquents et démontrent une volonté associative d'accompagner le parcours de formation des salariés tout au long de la vie. Cela concerne tous les salariés de l'association, sur des formations individuelles ou collectives, sur site ou à l'extérieur.

Les cotisations des adhérents, familiales ou individuelles, sont en diminution en 2020 et reflètent la déperdition d'activités liée à l'épidémie de Covid-19.

#### a. Les produits financiers

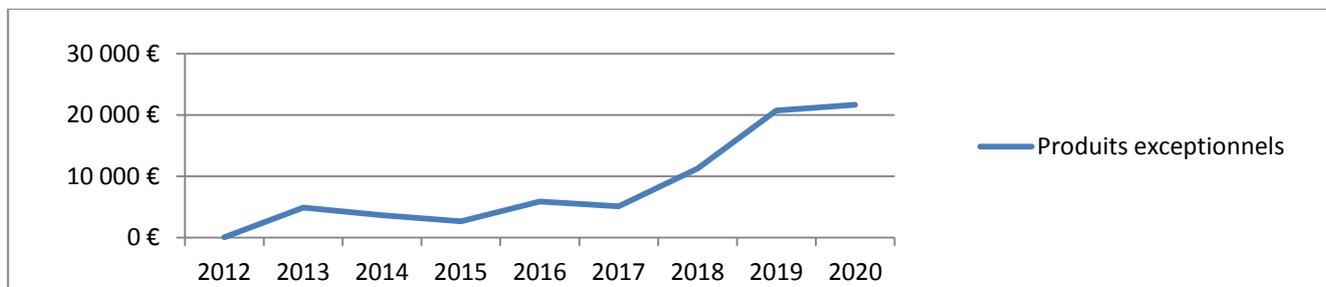
Les produits financiers représentent les intérêts perçus par l'association sur le placement financier de sa trésorerie.



Issus de la trésorerie et du solde des comptes bancaires, les produits financiers sont en augmentation, l'association ayant récupéré une partie de sa trésorerie avec la perception de toutes les subventions d'investissement concernant la micro crèche en 2019 et le décalage du paiement des charges sociales, notamment celles de l'URSSAF, en 2020.

#### b. Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent tous les produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.



Entre 2019 et 2020, on remarque les évolutions suivantes :

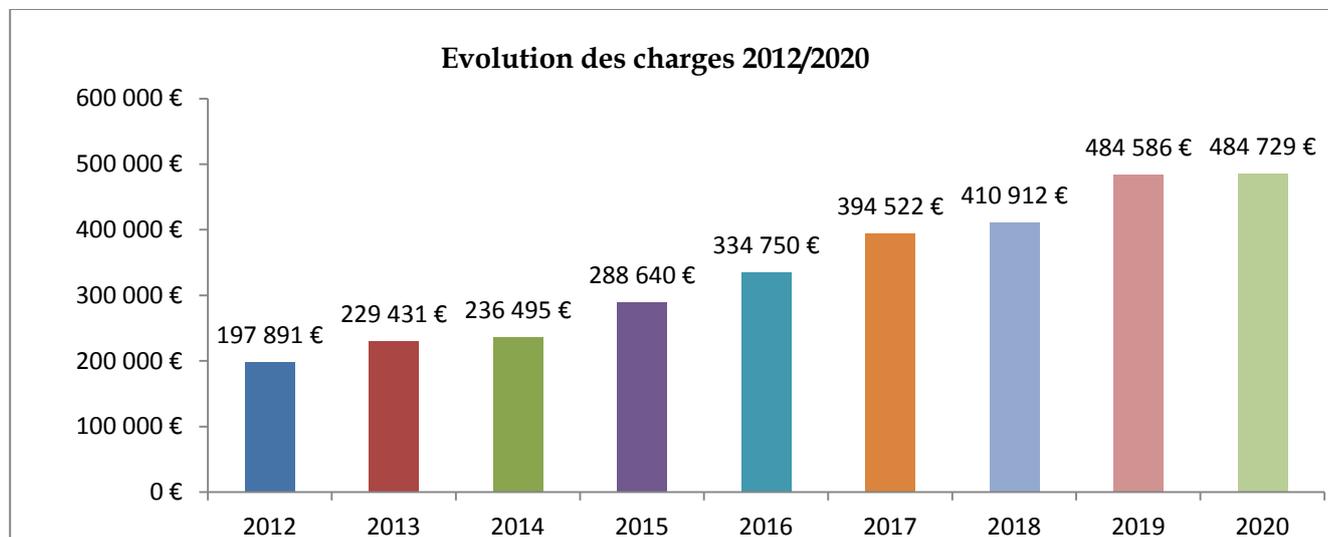
- \* + 993 Euros correspondant aux produits de l'exercice précédent.

Cette classe de comptes est représentée principalement par les quote-parts des subventions d'investissement, notamment pour la construction de la micro crèche et valorisées à 20 267,29 Euros en 2020.

## Les charges de l'exercice 2020

Les charges de l'exercice 2020 sont issues des charges d'exploitation, des charges financières et des charges exceptionnelles.

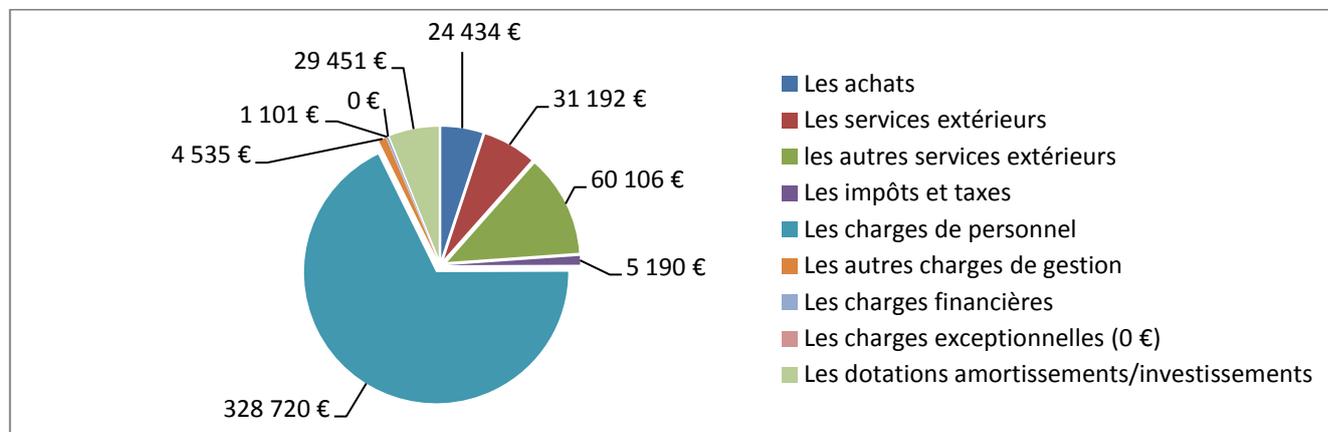
Les charges, en constante augmentation sur les derniers exercices, est en légère progression sur l'exercice 2020 :



### a. Les charges d'exploitation

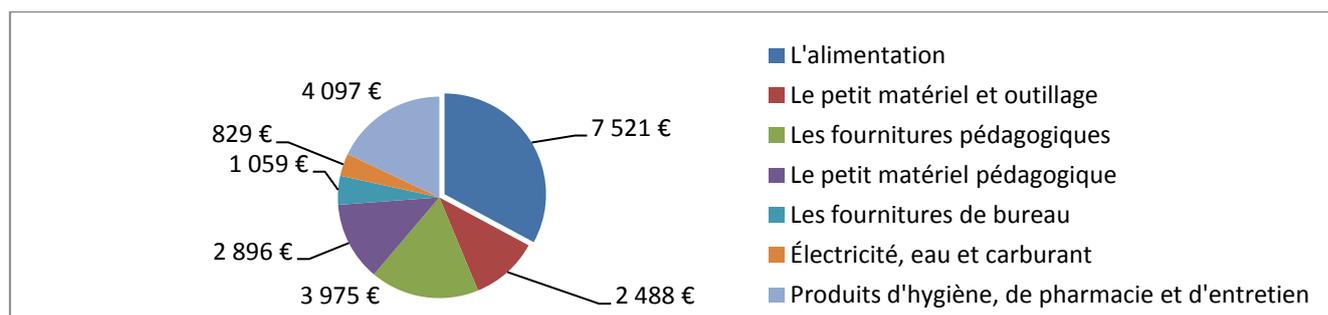
Les charges d'exploitation traduisent la perte de richesse de l'association nécessaire à la création et au développement des services.

Pour 2020, les charges d'exploitation se répartissent de la manière suivante :



### Les achats

Ce poste comprend l'ensemble des achats ayant vocation à être consommés par l'association. Les sept principaux postes d'achat sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a diminué de 825 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* - 3 015 Euros d'alimentation ;
- \* + 1 037 Euros de petit matériel et outillage ;
- \* + 2 164 Euros de fournitures pédagogiques ;
- \* - 68 Euros de petit matériel pédagogique ;
- \* + 223 Euros de fournitures de bureau ;
- \* - 1280 Euros d'électricité, d'eau et de carburant ;
- \* + 2 210 Euros de produits d'hygiène et pharmacie.

L'année 2020 connaît des variations importantes sur ces différents comptes.

Les comptes liés à la consommation des matières premières en relation directe avec les fréquentations des enfants (alimentation et carburant) ont été fortement réduits avec la fermeture de nos services ou la réduction de nos activités.

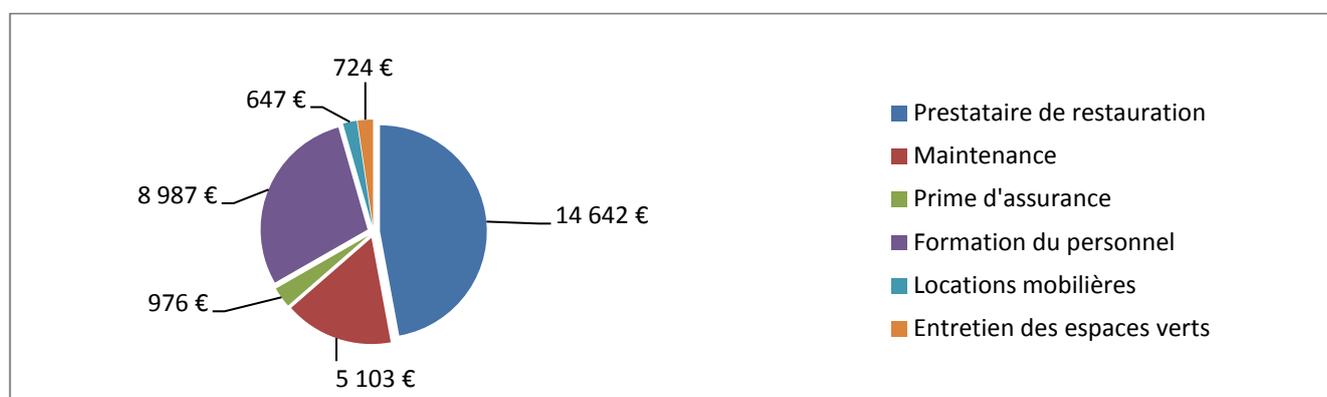
À contrario, les comptes de fournitures pédagogiques et d'outillage ont connu une augmentation importante pour adapter les activités proposées aux enfants, notamment au regard des protocoles sanitaires appliqués. Par rapport aux années de référence, l'association a acheté plus de jeux, de matériels éducatifs permettant la réalisation d'activités en autonomie ou à distance. Malgré des fréquentations plus faibles, ces achats ont permis de maintenir une qualité de service auprès des familles et des enfants.

Enfin, les comptes de produits d'hygiène, de pharmacie et de produits d'entretien ont nettement augmenté et traduisent les besoins supplémentaires pour atteindre les exigences des protocoles sanitaires. Sont concernés les achats de produits de désinfection, de masques, de gel hydro-alcoolique.

Cette classe de comptes a été bien maîtrisée au regard des difficultés rencontrées tout au long de l'année avec l'épidémie de Covid-19. Les ressources habituellement affectées à certains comptes ont pu être mobilisées sur les achats prioritaires.

#### Les services extérieurs

Ce poste comprend toutes les charges en provenance des tiers autre que les achats. Les six principaux postes de services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a diminué de 849 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* - 1 208 Euros de prestation de restauration ;
- \* + 2 740 Euros de maintenance ;
- \* + 31 Euros de prime d'assurance ;
- \* - 1 798 Euros de formations professionnelles ;
- \* - 391 Euros de locations mobilières ;
- \* - 223 Euros d'entretien des espaces verts.

La prestation de restauration a diminué sur l'année 2020. La fermeture de l'accueil extrascolaire lors des vacances d'avril et lors des mercredis, avec le confinement, impacte directement ce compte.

Les locations mobilières représentent les locations de minibus, locations réduites avec la fermeture des services et la réduction de nos activités « enfance et jeunesse ».

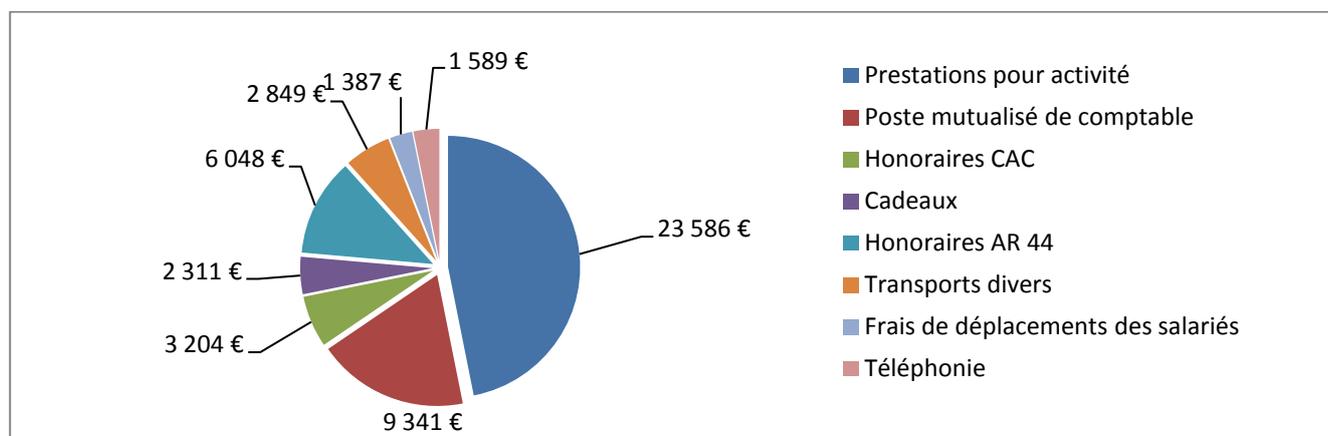
Le compte de « maintenance » a fortement augmenté mais cela concerne essentiellement le déploiement du nouveau logiciel Inoé et la mise en place de l'espace famille. La facturation pour la maintenance de cette solution informatique à distance sera, à l'avenir, plus élevée que les années précédentes.

La prestation d'entretien des espaces verts est assurée par un ESAT du territoire, structure qui réalise l'entretien du terrain et de l'aire de jeux de la micro crèche. Avec l'épidémie de Covid-19, cette prestation a été partiellement suspendue et la facturation réduite.

Les formations professionnelles représentent une enveloppe plus basse que l'année 2019 mais celle-ci confirme la volonté de l'association et des salariés à développer de nouvelles compétences pour assurer des accueils de qualité. Malgré l'épidémie, le plan de formation a été mis en œuvre dans la mesure où les organismes de formation maintenaient les formations.

#### Les autres services extérieurs

Ce poste comprend les charges externes qui proviennent directement des besoins de l'association pour ses activités. Les huit principaux postes des autres services extérieurs sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a diminué de 288 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* + 6 379 Euros de prestations pour activité ;
- \* - 1 548 Euros de poste mutualisé de comptable ;
- \* - 1 317 Euros d'honoraires d'Animation Rurale 44 suite à une modification de leur tarification ;
- \* - 1 958 de transports divers ;
- \* - 1 830 de frais de déplacements des salariés.

Le compte des prestations pour activités a fortement augmenté suite aux interventions d'un professeur de danse sur la période estivale (intervention sur trois semaines au mois d'août) et au deuxième cours de Yoga proposé aux adhérents.

Le poste mutualisé de comptable a été impacté par l'épidémie de Covid-19, bénéficiant des mesures d'activité partielle. Ces dispositions ont permis de réduire les coûts sur 2020.

Les honoraires de la Fédération Animation Rurale 44 sont dépendantes, pour une part, du nombre d'adhérents dans l'association et du nombre de bulletins de salaires réalisés dans l'année. Au regard des baisses de fréquentation et des fermetures de service (annulation des contrats saisonniers), ce compte est en diminution par rapport à 2019.

Les transports divers concernent les déplacements réalisés en car ou en minibus et les frais de déplacement des salariés concernent les déplacements réalisés avec les véhicules des salariés. Au regard des fermetures de service (printemps 2020) ou de l'activité partielle, ces comptes sont en diminution par rapport à 2019.

#### Les impôts et taxes

Ce poste comprend tous les versements obligatoires à l'Etat et aux collectivités ainsi que tous autres versements institués par l'autorité publique permettant de financer des actions particulières.

Les quatre postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a diminué de 1 848 euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* + 699 euros de financement à la formation continue.

Le financement de la formation continue est corrélé à l'évolution des charges de personnels. Celles-ci étant en augmentation en 2020, ce financement connaît la même croissance.

En 2019, une taxe d'aménagement, liée aux travaux de la micro crèche, a été valorisée pour un montant de 2 500 euros. Cette opération étant soldée, elle engendre une baisse de cette classe de comptes.

### Les charges de personnel

Ce poste comprend les rémunérations versées au personnel de l'association, en contre partie du travail fourni, mais également aux charges sociales liées à ces rémunérations et aux diverses indemnités et primes allouées.

Les trois principaux postes des charges de personnel sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a augmenté de 2 515 euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* - 1 359 euros de rémunérations brutes ;
- \* + 1 548 euros de charges patronales ;
- \* + 1 312 euros de Comité Sociale et Économique.

Les rémunérations brutes connaissent une diminution relativement faible au regard du volume annuel constaté. Il est rappelé que l'activité partielle n'est pas soustraite des rémunérations brutes mais est valorisée dans le compte 7914 - Activité partielle. Les fermetures de service auraient pu engendrer une réduction de ces charges mais les normes sanitaires imposées par les protocoles de l'État ont contraint l'association à :

- augmenté le temps de travail des salariés pour réaliser les désinfections du matériel (jeux, tables, chaises) ;
- recruté un animateur supplémentaire pour réaliser les tâches d'hygiène supplémentaires des locaux de la micro crèche et assurer la distanciation des groupes accueillis à la maison des enfants (distanciation entre les écoles, entre les tranches d'âge).

Les remplacements des salariés absents, tous motifs confondus, ont également valorisé des primes de précarité plus importantes qu'en 2019.

L'épidémie de Covid-19 a également conduit plusieurs salariés de l'association, du 16 mars au 02 avril 2020, à bénéficier des arrêts de travail « Maladie » pour assurer la garde de leur enfant. La déclaration devait être réalisée par l'employeur et il était annoncé une prise en charge intégrale par le gouvernement. Après plusieurs semaines de négociations, les organismes de prévoyance ayant refusé la prise en charge des dossiers transmis, et sans imposition de la part de l'État, seule la prise en charge de la part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a été perçue, soit 50% du salaire versé aux salariés. Cette situation, imposée aux employeurs, participe à cette augmentation des charges de personnel constatée en 2020.

Ces différentes dispositions ont finalement maintenues un niveau de charges stable par rapport à l'exercice précédent.

Les charges patronales ont, par opposition avec les rémunérations brutes, augmenté en 2020. Pour le secteur « enfance », l'association a de plus en plus de difficultés à recruter des salariés saisonniers en contrat d'engagement éducatif. Les besoins en recrutement étant identiques aux années précédentes, l'association propose des contrats à durée déterminée avec un niveau de charges patronales plus élevé.

De manière plus globale, les emplois vacants et à durée déterminée, au sein de l'association, sont de plus en plus difficiles à pourvoir. Les candidatures sont rares et les personnes sont, souvent, non diplômées.

Enfin, l'association a mis en place un Comité Social Économique, conformément aux dispositions de la convention collective nationale de l'animation, ce qui contribue à l'augmentation de cette classe de comptes.

#### Les autres charges de gestion

Ce poste comprend les charges qui proviennent d'évènements concernant l'exploitation de l'association mais qui ont vocation à être ponctuelles.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, cette classe de compte a augmenté de 1 183 Euros. On remarque notamment l'évolution suivante :

- \* + 1 061 Euros de créances sur exercices antérieures, du fait du classement en perte des factures non soldées depuis plusieurs exercices et après avoir réalisé la procédure concernant les factures impayées.

#### Les dotations aux amortissements/investissements

Ce poste comprend la dépréciation des éléments physiques de l'association (mobilier, logiciel, électroménager, etc.) ainsi que les provisions réalisées par couvrir certains risques.

Les deux postes des autres charges de gestion sont détaillés ainsi :



Entre 2019 et 2020, les dotations aux amortissements ont diminué de 3 143 Euros. On remarque les évolutions suivantes :

- \* + 167 Euros de dotations aux amortissements corporels ;
- \* - 1 290 Euros de dotations aux provisions d'exploitation ;
- \* - 2 020 € de clients douteux.

La dotation aux amortissements corporels a légèrement augmenté en 2020. L'association a réalisé des investissements pour maintenir une qualité d'accueil malgré les contraintes sanitaires imposées aux équipes pédagogiques. Des équipements pédagogiques ont été achetés, permettant aux enfants de pratiquer des activités individuelles ou collectives mais dans le respect des règles de distanciation (vélos, trottinettes, jeux, etc.).

Les provisions d'exploitation concernent la valorisation des primes de départ en retraite. En 2020, au regard des salariés présents dans l'association et des taux appliqués sur cet exercice, ce compte a été diminué de 1 290 Euros.

En 2019, l'association avait fait appel à une étude d'huissier pour recouvrer les dettes d'une famille adhérente, estimée à 2 020 Euros. Aucune situation n'a été répertoriée cette année en client douteux.

#### b. Les charges financières

Les charges financières représentent toutes les charges générées par l'octroi de financement extérieurs (établissement de crédit, créances commerciales).

En 2020, ce compte est valorisé à 1 101 Euros, soit une diminution de 534 Euros par rapport à l'exercice 2019. Le remboursement graduel de l'emprunt lié à la construction de la micro crèche a réduit les intérêts bancaires sur cet exercice.

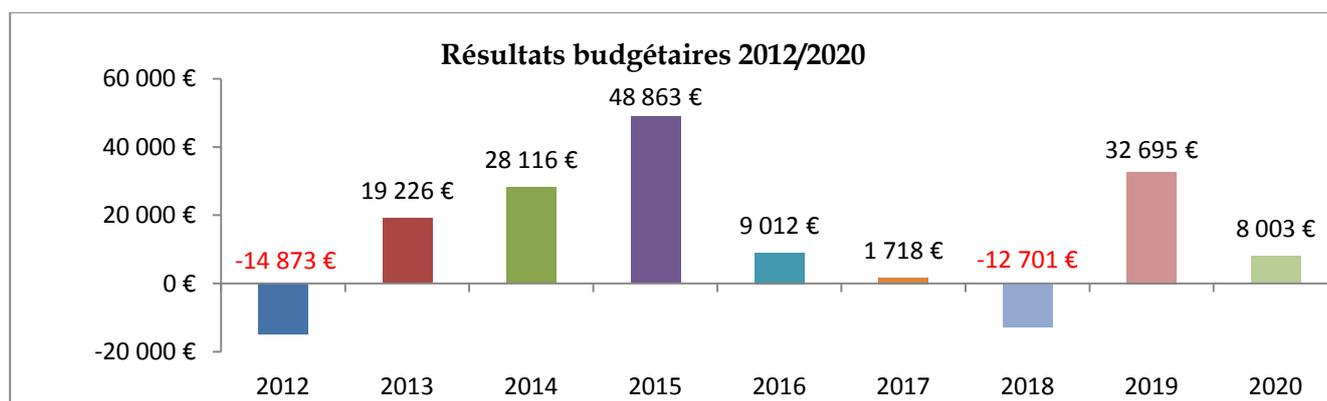
#### c. Les charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent toutes les charges qui ne se rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de l'association.

En 2020, ce compte ne comprend pas de valorisation, soit une diminution de - 1 214 Euros par rapport à 2019.

### Le résultat de l'exercice budgétaire 2020

Le résultat d'un exercice budgétaire représente l'écart entre les produits et les charges à la date de clôture d'un exercice. Lorsque les produits sont supérieurs aux charges, l'association réalise un excédent budgétaire. Lorsque les charges sont supérieures aux produits, l'association réalise un déficit budgétaire. Dans les deux cas, c'est l'Assemblée générale qui affecte le résultat de l'exercice budgétaire.



Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 est un excédent de 8 002.57 Euros.

### L'analyse financière

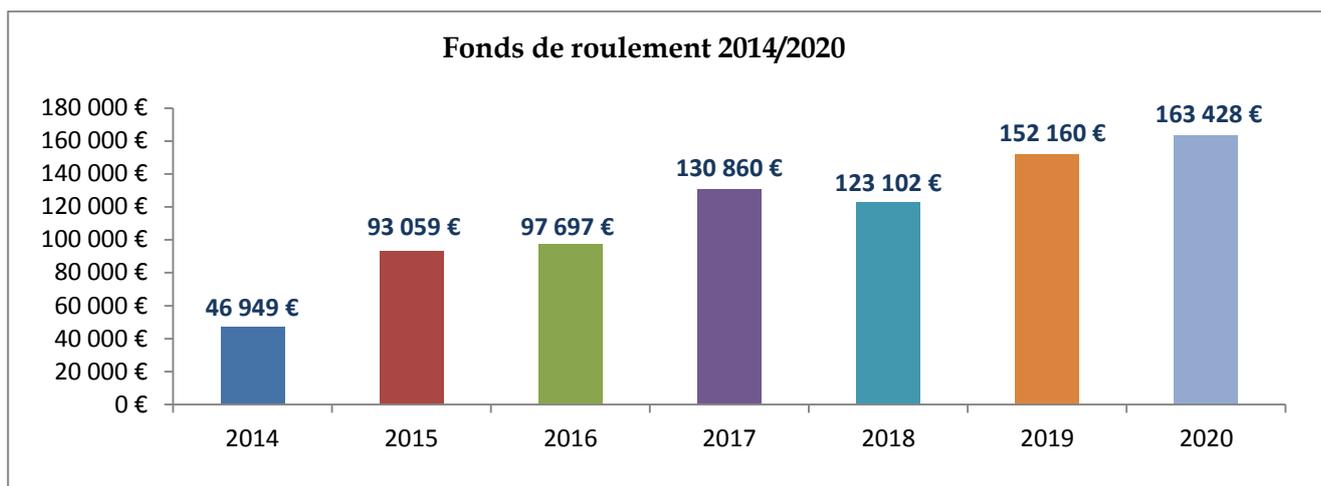
L'analyse financière apporte un éclairage sur la réalité économique de l'association, en utilisant les données issues du bilan et du compte de résultat.

#### a. Le fonds de roulement global

Le fonds de roulement mesure les ressources dont l'association dispose à moyen et à long terme pour financer son activité courante. Il traduit l'autonomie financière de La maison des enfants à l'égard de ses tiers financeurs.

Le fonds de roulement global est la différence entre les financements à long terme et l'actif immobilisé brut. Il comprend les fonds propres de l'association, les provisions pour risques et charges et les emprunts à long terme dont on déduit l'actif immobilisé.

Les fonds de roulement des sept derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :



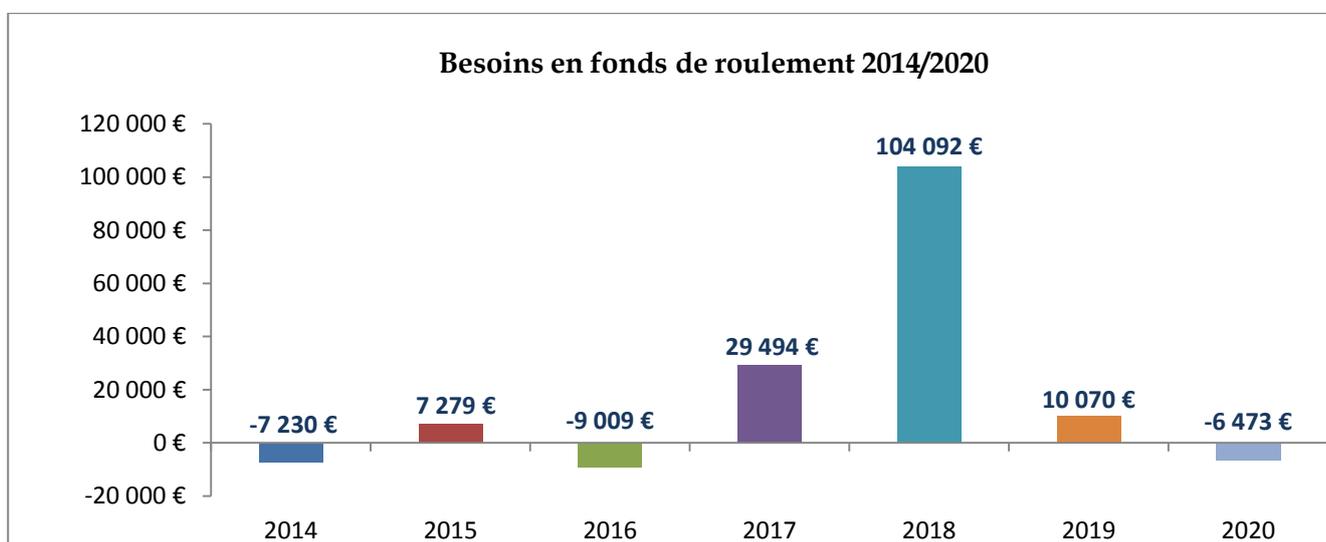
Le fonds de roulement 2020 est de 163 428 Euros et représente 121 jours de fonctionnement. Ces ressources stables de l'association permettent de financer les emplois durables et, notamment, l'investissement immobilier lié à la micro crèche.

En l'état, l'association n'est pas dépendante des temporalités de versement des subventions de ses partenaires et la trésorerie n'est pas mise en tension lors des écarts d'activité, notamment avec le contexte épidémique en cours.

#### d. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est la différence entre l'actif circulant et les ressources d'exploitation. L'actif circulant comprend les factures impayées, les subventions non perçues, les prestations CAF/MSA non perçues et les divers produits à recevoir. Les ressources d'exploitation comprennent les factures non régularisées par l'association, les charges patronales et cotisations non versées.

Les besoins en fonds de roulement des sept derniers exercices se répartissent de la manière suivante :

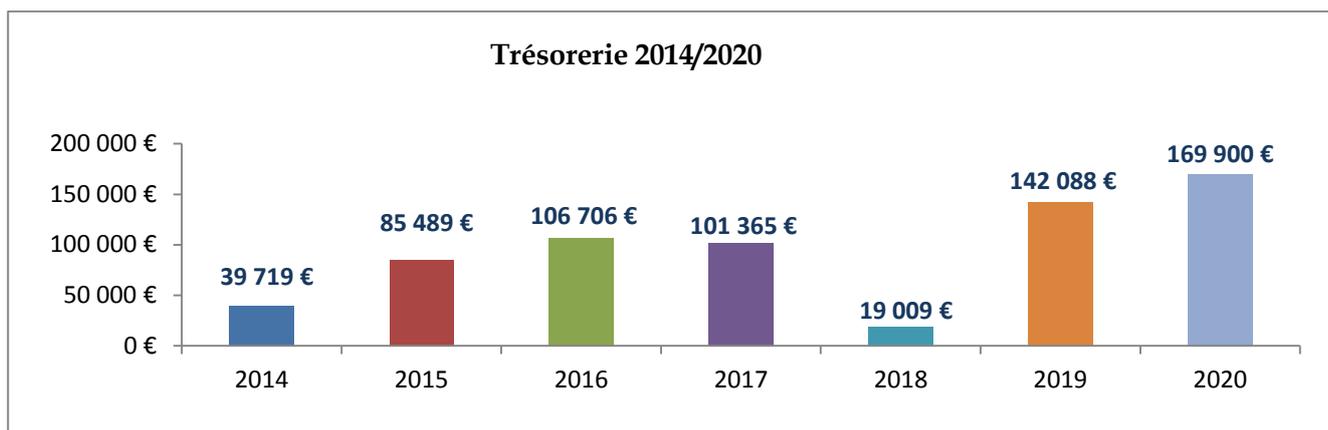


Le besoin en fonds de roulement 2020 est de - 6 473 Euros. En baisse par rapport à l'exercice 2019, il démontre une gestion saine des créances de l'association (usagers et autres créances) et un volume stable des ressources permettant de valoriser la trésorerie de l'association.

#### e. La trésorerie

La trésorerie est constituée par la différence entre le fonds de roulement et le besoin/excédent en fonds de roulement.

La trésorerie des sept derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



Le stock de trésorerie 2020 permet de financer l'activité de l'association et représente une enveloppe suffisante pour faire face à des difficultés économiques ponctuelles.

En l'état, cette trésorerie peut permettre le déploiement de nouveaux projets en utilisant cette trésorerie pour financer de futurs investissements.

#### f. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement est un ratio qui montre l'ensemble des ressources internes générées par l'activité de l'association et permettant d'assurer son financement. Elle montre la capacité de l'association à autofinancer son cycle d'exploitation et à dégager de la richesse.

La capacité d'autofinancement des trois derniers exercices se répartit de la manière suivante :



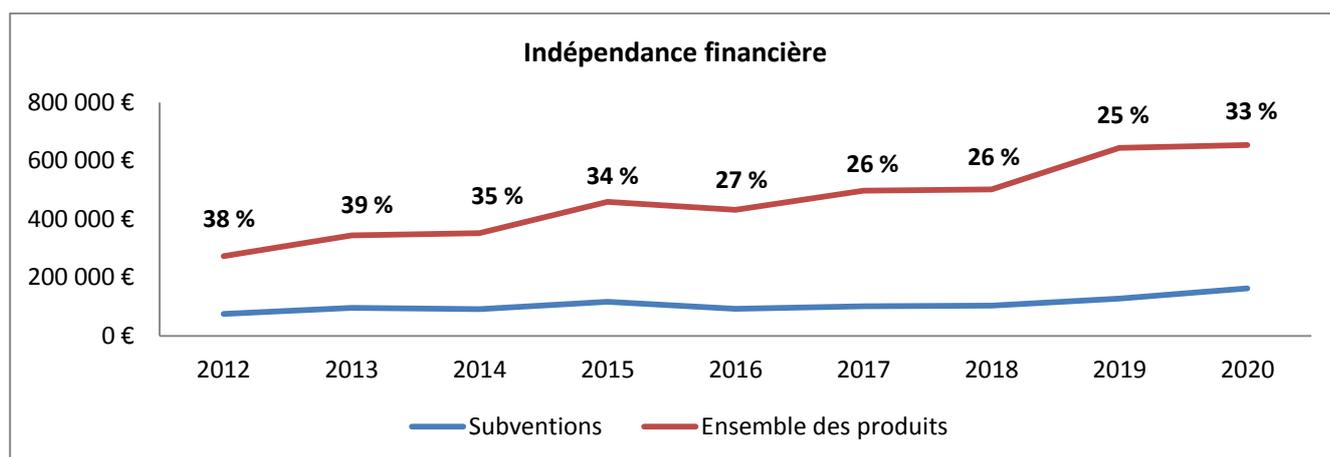
Entre l'exercice 2019 et l'exercice 2020, l'association a généré un exercice budgétaire excédentaire qui, couplé à des dotations aux amortissements importantes, assure une capacité d'investissement pertinente pour maintenir la qualité des projets existants ou déployer de nouveaux projets.

Il est néanmoins constaté une baisse de CAF qui traduit une exploitation dégradée en 2020 du fait de l'épidémie de Covid-19.

#### g. L'indépendance financière

L'association perçoit des aides financières de la part de multiples partenaires, subventions qui contribuent directement à la réalisation d'actions en faveur des habitants. La suppression de financements extérieurs peut donc fragiliser la vie associative et cette dépendance peut être matérialisée par le rapport entre les subventions perçues et l'ensemble des produits constatés sur un exercice, appelé ratio d'indépendance financière (en %).

L'indépendance financière des derniers exercices est présentée dans le tableau ci-dessous :



Les orientations économiques mises en œuvre par l'association ont permis le développement des activités sans recourir systématiquement à des financements publics.

L'activité économique de l'association a été impactée en 2020 par l'épidémie de Covid-19 et les subventions exceptionnelles perçues sur cet exercice se traduisent par une plus forte représentation dans le total des produits.

Cette variation est accentuée par la baisse des produits - hors subventions - sur les quatre secteurs de l'association, dans des proportions variables.

## **Annexe 1 - Composition du bureau**

## **Annexe 2 - Gouvernance associative**

## **Annexe 3 - Organigramme**

## **Annexe 4 - La tarification**

## **Annexe 5 - Le rapport financier 2020**

## **Annexe 6 - Charges prévisionnelles 2021**

## **Annexe 7 - Produits prévisionnels 2021**